

ON S'ABONNE A LYON : chez M. Marius Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis,

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travailleurs.



RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.

Les échanges de journaux et tout ce qui concerne la rédaction, rue Saint Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

TABEAU DES ÉLECTIONS DU DÉPARTEMENT DU RHONE, 17 SEPTEMBRE 1848.

CANTONS.	RIVET.	RASPAIL.	L. NAPOLEON	HÉNON.	GENOUDE.	PETETIN.
Lyon, 1 ^{er} canton	2,024	2,875	438	82	85	4
— 2 ^e —	2,616	5,526	291	185	146	5
— 3 ^e —	5,022	5,409	250	227	200	9
— 4 ^e —	2,525	4,249	259	145	176	5
— 5 ^e —	1,000	1,652	821	61	52	1
— 6 ^e —	1,529	2,586	118	65	125	4
Guillotière.	1,807	5,924	480	180	59	1
Logés en garni	403	569	15	12	10	0
Totaux	14,428	26,588	2,570	935	809	29
Armée	156	75	108	37	0	25
Totaux	14,584	26,663	2,678	992	809	54
Arbresle	2,267	525	121	10	5	1
Condrieu	424	225	14	3	1	2
Genis-Laval (St)	1,485	1,207	67	8	10	7
Givors	1,078	900	10	29	21	5
Laurent-de-Chamousset (St)	1,295	206	10	0	0	7
Limonest	1,421	407	658	25	2	1
Mornant	978	129	18	0	5	0
Neuville	1,665	902	106	45	57	7
Symphorien-sur-Coise (St)	1,594	1	0	1	1	5
Vaugneray	1,076	541	166	21	6	0
Totaux	27,841	51,102	5,628	1,154	895	85
Villefranche	2,051	1,095	81	45	8	5
Anse	906	515	118	4	1	1
Beaujeu	2,009	291	59	125	5	1
Belleville	1,177	150	74	91	0	2
Bois-d'Oingt	1,169	97	488	1	0	0
Lamure	1,718	71	0	0	5	5
Monsols	520	99	0	90	2	0
Tarare	2,655	970	61	20	42	5
Thizy	2,021	194	17	55	6	56
Total général	41,850	54,585	4,526	1,475	962	154

NOTA. Le troisième et le quatrième canton de Lyon, comprennent la commune de la Croix-Rousse; le cinquième canton comprend celle de Vaise.

Le nombre total des électeurs qui ont pris part au vote est de 85,552, sauf les voix perdues, principalement dans l'armée (1). Ce nombre se divise ainsi : Lyon et Faubourgs, 44,979; cantons de l'arrondissement de Lyon; 19,525; cantons de l'arrondissement de Villefranche, 18,647; armée, 581.

RASPAIL a eu sur RIVET, dans Lyon et son arrondissement, 5,261 voix de majorité, que l'arrondissement de Villefranche a fait perdre, ayant donné à Rivet 14,009 voix contre 5,285 seulement à Raspail, ce qui a fait perdre à ce dernier, les 5,361 voix de majorité de l'arrondissement de Lyon, et a donné à Rivet une majorité totale de 7465.

Il est facile, par le tableau ci-dessus, de se rendre compte des voix obtenues par les autres candidats, soit dans Lyon et son arrondissement, soit dans l'arrondissement de Villefranche, et pour chaque canton séparément.

(1) Bugeaud a eu 192 voix; Louis Blanc, 156; Vindry, 75; Vallier, 50; Lagrange, 46; Kauffmann, 44; Bacot, 42; Cabet, 26; Poisson, 24; Chastaing, 6; Durand, président du club central, 2; — un nommé Guillot aîné, 115; Bonafous (mort depuis 8 ans), 50, etc.

ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Les vides de l'Assemblée nationale occasionnés par la quadruple démission de Louis Bonaparte, par celle du citoyen Lortet, par l'annulation de l'élection des citoyens Gent à Avignon, Quatrebarbes dans le Finistère, et Laissac à Toulouse; par la mort des généraux Négrier, Davivier, de Dornès et Carbonnel; enfin par l'option du citoyen Thiers nommé dans quatre départements, ont été remplis le 17 du mois dernier. Quatorze départements ont donc été convoqués pour nommer seize représentants.

Parlons d'abord de l'élection du département du Rhône. D'accord avec plusieurs de nos amis qui s'étaient rendus, sur notre invitation, au bureau de la Tribune, nous avions proposé le citoyen Kauffmann. Il nous semblait que c'était justice et nous avons vu avec peine qu'il ait décliné cet honneur. Nous savons bien que la démocratie a eu tort de ne pas le porter sur la liste lors des élections générales; nous avons dit hautement, et nous ne craignons pas de le redire, ça été un acte d'ingratitude. Mais la part des circonstances doit être faite; le peuple, dans l'énivrement du triomphe, a oublié que c'était aux efforts constants de la presse et par la lutte des écrivains dévoués qu'il avait obtenu ce triomphe. Le citoyen Kauffmann, comme tous ceux qui se sont trouvés dans le même cas, et ils sont malheureusement trop nombreux,

a pu être froissé et dire avec le poète :

Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot,
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.
Mais il a trop de raison pour ne pas comprendre
que le peuple seul a le droit d'être ingrat, parce
que ceux qui se dévouent pour lui ne font en définitive
que suivre l'inspiration de leur conscience
et accomplir un devoir.

L'élection du citoyen Kauffmann eût été un acte de saine politique. Elle était assez significative pour imposer silence à la réaction et en même temps elle n'avait rien d'hostile à l'ordre public; elle devait donc, selon nous, rallier tous les démocrates et donner la mesure de la sincérité de ceux qui prétendent avoir accepté la République pourvu qu'elle soit modérée. Quoiqu'il en soit, le citoyen Kauffmann n'a pas voulu courir une seconde fois les chances du scrutin, et nous nous sommes trouvés en face de nombreuses candidatures que nous allons esquisser avec impartialité.

Notons, pour n'y plus revenir, celle du citoyen Aimé Bruyas. Il est fils de son père qui était un magistrat probe et intègre? C'est tout ce que nous pouvons dire, mais ce n'est pas là un titre à la représentation nationale. M. Bruyas, fils de son père, aurait dû le comprendre, et quand on n'a rien fait personnellement, quand on ne se recommande par rien de remarquable, il faut avoir une singulière dose de vanité pour se mettre sur les rangs.

Au reste, la profession de foi de ce candidat aurait suffi pour le faire écarter, au point de vue démocratique.

Le second candidat était le citoyen Jérôme Morin, ancien rédacteur du Précurseur, en 1850, aujourd'hui juge de paix. Son manifeste aux électeurs est digne, et nous l'approuvons complètement. Nous sommes loin de partager les préventions qui se sont élevées contre lui et dont les unes doivent faire justice des autres, car il a été attaqué à la fois par le Censeur et par l'Union Nationale. Mais le citoyen Morin, n'appartenant à aucune opinion tranchée, s'étant même retiré de la lutte politique depuis 1850, ce qui est facile à concevoir à raison de ses fonctions, ne pouvait espérer, malgré le souvenir des services rendus par lui en 1850 et son mérite personnel comme écrivain, d'exciter de nombreuses sympathies parmi les hommes qui ne trouvent pas le citoyen Kauffmann assez avancé. Il avait donc tort de se mettre sur les rangs, car nous ne lui ferons pas l'injure de croire qu'il eût voulu devoir sa nomination aux suffrages des monarchistes. Il a compris les exigences de l'opinion et il s'est retiré de la lutte.

A quoi bon maintenant parler de la candidature de M. Pinet de Saint-Genis-Laval, voire même de celle de M. Pérenon, homme de lettres et propriétaire; passons tout de suite aux candidatures sérieuses.

La première, au moins par ordre de date, est celle du citoyen Genoude. Elle a été chaleureusement soutenue par les rédacteurs de l'Union nationale, mais elle n'a pu réunir dans tout le département que 962 voix. M. Genoude est un homme remarquable, et il est fâcheux que le promoteur du suffrage universel se trouve exclu; *sic vos non vobis* a dit le poète. Toutefois, une pareille élection aurait été à Lyon un scandale, parce qu'elle eût abaissé le drapeau de la République devant le légitimisme. Personne n'ignore que le rêve du rédacteur de la Gazette de France est une république ayant la démocratie pour base et l'hérédité au sommet.

Dès long-temps on connaissait l'intention des démocrates de présenter pour candidat le citoyen Raspail. Il avait eu aux élections générales 26,489 voix à Lyon et en tout 57,571, mais les événements accomplis auraient donné à son élection une signification bien plus haute. Elle aurait été une réponse à l'enquête Bauchard, une protestation contre la réaction aristocratique qui a grandi outre mesure depuis les funestes événements du 15 mai et du 25 juin. Ceux qui veulent la République à tout prix, suivant l'expression vraie d'un placard émané de l'Union Nationale, devaient, malgré leurs affections ou leurs répugnances, se grouper sous ce drapeau. Il ne s'agissait pas de se traîner à la remorque de l'ancien club central qui a fait tant de mal, sans le vouloir bien certainement, à la cause démocratique; il s'agissait de se rallier sous l'étendard de la République. Au reste, Raspail n'était pas un symbole communiste, c'est tout simplement un vieil et infatigable athlète de la presse; On ne peut que lui reprocher d'être aigri par les souffrances que la monarchie lui a fait endurer, et cela joint à un caractère irritable, peut bien lui ôter quelque chose de son aptitude à figurer dans une assemblée législative, mais en même temps cela lui donnait l'auréole d'un tribun et c'est d'un tribun que le peuple a besoin.

Le Censeur aurait dû le comprendre et imiter la Réforme qui, après avoir présenté trois candidats auxquels le peuple de Paris eût dû se rallier, Dupoty, V. Schœlcher et d'Alton-Shée, a imprimé le 17 septembre ces mots remarquables : « Nous laissons derrière nous les martyrs de 15 années, « on a trop oublié leurs services.... Quand il y a « dans le camp ennemi des hommes qui s'appellent Bugeaud, Fould ou Delessert, nous ne pouvons plus qu'un devoir, celui d'arriver aux

« candidats du peuple, » et le journal que nous citons s'est rallié à *Cabet*, *Raspail* et *Thoré* présentés par les ouvriers. *Le Censeur* a préféré rester entre les deux camps et a maintenu pour candidat le citoyen *Hénon*, bon patriote, homme de talent, mais dont le nom n'avait aucune importance politique; aussi n'a-t-il réuni que 1,475 suffrages. Il y a loin de là à ceux qu'il avait obtenus aux élections générales.

Bon nombre de républicains n'ont pas suivi la ligne tracée par *le Censeur*, et ils ont voté pour *Raspail*, à titre simplement de protestation contre l'esprit rétrograde de la majorité de l'Assemblée nationale, contre les tendances du pouvoir. Nous sommes de ce nombre, et nous le disons, parce que nous ne voulons pas profiter du bénéfice de notre périodicité qui nous a dispensé de nous prononcer avant l'élection; parce que, forts de notre conscience et des gages que nous avons donné à la cause de l'ordre, nous avoions d'autant plus volontiers ce que nous avons fait que notre opinion n'a pas triomphé. La République ne sera fondée que lorsque tous les citoyens ne craindront pas plus que nous, de se soumettre à la loi de Solon qui voulait que, dans les discords civils, chacun fut tenu de se prononcer. Nous et nos amis, placés entre deux candidats extrêmes, avons voté pour celui qui offrait le plus de garantie à la démocratie et au maintien de la République, envers et contre tous, à quel prix que ce soit. Nous n'avons voulu approuver ni l'attentat du 15 mai, ni l'insurrection de juin, mais nous sommes convaincus de l'innocence de *Raspail* et nous aimons encore mieux sa fougue républicaine que le positivisme des adhérents de *Thiers* et consorts; les républicains sincères seront toujours les premiers à résister à la démagogie, mais ils ne sacrifieront jamais le symbole révolutionnaire à la nécessité de l'ordre. Que les amis exclusifs de ce dernier le comprennent une fois pour toutes, et en prennent leur parti.

Que ceux qui ont voté pour *Raspail* par communauté de principes le comprennent aussi; la majorité qu'ils ont eue, dans cette circonstance, ne sort pas de leur rangs. La dissolution des ateliers nationaux, l'incurie et d'autres causes les ont de beaucoup éclairci, et c'est au concours de la bourgeoisie démocrate qu'ils doivent leur succès dans l'arrondissement de Lyon. Puisse cette alliance devant l'urne du scrutin, être un gage d'union pour les luttes futures auxquelles la démocratie sera appelée!

Il ne pouvait en être autrement: la réaction, après avoir hésité à présenter le maréchal *Bugeaud*, par la crainte d'un échec certain, avait choisi un homme sans couleur politique, fonctionnaire du régime déchu, satellite obscur roulant dans l'orbite de *M. Thiers*, *M. Rivet*, conseiller d'Etat, ex-député monarchique de la Corrèze, ex-préfet du Rhône, et à ce titre jouissant d'une certaine influence auprès de quelques-uns de ses anciens administrés. *Le Courrier* et *la Gazette de Lyon* adoptèrent ce candidat incolore, touchante union des deux royalismes, légitime et quasi-légitime, tous deux renversés sous les barricades de février!

Par suite de cet accord et de la fausse route du *Censeur*, le citoyen *Raspail* n'a eu que 34,585 voix et le citoyen *Rivet* 41,850. Ce dernier a donc été proclamé représentant du peuple. Au moment où le citoyen *Feuillet* (1), président du bureau central, a fait la proclamation à la foule nombreuse et compacte qui attendait sur la place des Terreaux, un immense brouhaha de huées et de sifflets a couvert sa voix. *Le Courrier de Lyon* dit naïvement qu'il s'y attendait. Est-ce bien honorable pour son candidat? Une protestation contre cette élection a été faite, elle est fondée sur ce que l'autorité n'a pas appelé la garde mobile à voter ainsi que 200 soldats lyonnais d'un régiment cantonné à Venissieux; sur ce que deux communes ont été privées d'exercer leurs droits électoraux par le défaut d'affiches et de cartes; sur ce que, dans plusieurs cantons, notamment à Tarare, les sections n'ont pas été établies au chef lieu, mais dans des communes, et ce contrairement à la loi qui exige le vote au canton même; sur ce qu'un président de section aurait dit que la loi défendait de voter pour *Raspail*; et enfin sur diverses autres irrégularités pour ne rien dire de trop.

(1) Nous nous plaçons à rendre justice à ce citoyen pour la manière dont il a présidé, pour son impartialité et la bienveillance avec laquelle il a accueilli les réclamations des démocrates.

Nous ne répondrons que par le mépris à l'assertion de *la Gazette de Lyon*, que tous les honnêtes gens ont voté pour le citoyen *Rivet*.

Nous ne pouvons omettre la candidature du citoyen *Anselme Petetin*. Elle avait été patronnée par *le Salut public*, mais après une assez longue polémique, ce candidat s'étant désisté, *le Salut public* a déclaré se réunir à la candidature *Rivet*, ne pouvant faire mieux, dit-il, et voulant de deux maux choisir le moindre. Malgré ce désistement 134 voix ont été acquises au citoyen *Petetin*. Nous sommes loin de contester ses services et surtout sa capacité, mais il ne pouvait en l'Etat être le drapeau de la démocratie et nous approuvons sa retraite. Homme de valeur et de talent, il trouvera sa place, mais la république ne peut être fondée que par ceux qui ont foi en elle et sont prêts à lui tout sacrifier, même leurs sentiments.

Nous allons rendre un compte sommaire des élections faites dans les autres départements.

Paris, par son importance, mérite la première place. 247,242 électeurs ont voté sur 406,929 inscrits, le nombre des manquants a été de 159,687; aux élections de juin il avait été de 165,945 sur 414,317 électeurs inscrits. *Louis Napoléon* a eu 110,752 voix, *Fould* 78,891, *Raspail* 66,965. Ainsi *Louis Napoléon* qui avait eu 84,420 voix en a obtenu 26,332 de plus; *Fould* en a eu 18,503 de moins que *M. Thiers* n'en avait eu et de même *Raspail* a eu 10,151 de moins que *Proudhon*, ce qui s'explique aisément par la diminution du nombre des électeurs, qui a porté principalement sur les ouvriers. Après les trois que nous venons de citer et qui ont été élus, *Thoré* a eu 64,480 voix; *Cabet* 64,375; *Benj. Delessert* 49,537; *Bugeaud* 48,590; *Ed. Adam* 54,507; et *Emile Girardin* 26,895.

On a de la peine à se rendre compte d'une élection aussi disparate; car elle représente trois opinions bien tranchées. Nous pourrions cependant l'expliquer, mais cela nous mènerait trop loin.

Si, comme nous devons l'espérer et comme il l'a dit, *Louis Napoléon* abjurant des prétentions ridicules et coupables, veut simplement remplir ses devoirs de citoyen, nous applaudirons à son élection. Celle de *Raspail* a vengé la démocratie lyonnaise et promet un défenseur énergique aux droits du peuple.

L'Assemblée nationale a déjà reçu dans son sein (séance du 24 septembre) *Louis Napoléon* qui s'est exprimé en termes très convenables. Elle a dans la même séance prononcé l'admission de *Raspail*, mais après une discussion orageuse. Sur la réquisition du procureur général *Corne*, elle a autorisé la continuation des poursuites judiciaires, en sorte que *Raspail* ne pourra siéger qu'après son acquittement. Comme l'avare *Achéron*, le donjon de Vincennes ne lâche pas sa proie. Nous comprenons la difficulté d'accorder les droits de la justice avec ceux résultants de l'élection. En effet, nulle fraction du peuple ne pouvant exercer la souveraineté, il ne dépend pas d'un nombre d'électeurs, quelque grand qu'il soit, d'annuler l'action judiciaire; il faudrait pour cela que l'élection fut le résultat de la majorité des suffrages recueillis dans tous les départements, parce que alors ce serait le peuple tout entier; toutefois, nous blâmerons la précipitation de l'Assemblée à autoriser les poursuites; dans la voie où elle est entrée, elle ne pouvait faire mieux, mais en suivant des formes légales elle aurait évité l'apostrophe méritée, qu'elle condamnait *Raspail* sans l'entendre. Il est des mots fâcheux qui caractérisent une situation et qui restent comme une tache indélébile; celui-ci est de ce nombre.

Les autres élections des départements n'ont rien de bien remarquable, sauf celle de *M. Molé*, l'ancien ministre et juge du maréchal *Ney*, à Bordeaux.

Louis Bonaparte a encore été nommé dans la Corse, l'Yonne, la Moselle, et la Charente-Inférieure. Le Nord a nommé le colonel *Negrier*. Un légitimiste, *M. Vaudoré*, a été élu dans l'Orne. *Alph. Gent* a été réélu dans le département de Vaucluse. Le général *Ruthières* a été élu dans la Haute-Loire; le général *Leflô* dans le Finistère; *M. Laissac* a été réélu dans le Hérault, contre *M. Genoude*; le cit. *Chambolle* dans la Mayenne.

Nous connaissons enfin les élections des colonies. Les nègres émancipés ont usé avec sagesse de leurs droits. Le célèbre *V. Schœlcher* a été nommé à la Guadeloupe et à la Martinique; *Bis-*

sette, France, Ch. Dain, tous bien connus pour le zèle qu'ils ont déployé à faire triompher la cause de l'humanité, ont également été élus. La race noire fera bientôt alliance au sein de l'Assemblée nationale avec la race blanche. Les nègres ne sont-ils pas aussi nos frères!

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES.

Décidément l'Assemblée n'est pas à la hauteur de sa mission. Nous attendions toujours qu'une pensée généreuse se fît jour dans son sein, mais il nous faut l'avouer, elle est une seconde édition de l'Assemblée législative que l'histoire a suffisamment appréciée. Nous espérions cependant qu'entre le statu quo, impossible à conserver, et l'élan irréflecti vers des théories irréalisables et anti-sociales, elle trouverait un homme qui, la dominant par son génie, lui ferait opérer les réformes nécessaires; car, à chaque siècle suffit sa tâche, et celle de ce siècle est de déblayer le terrain pour préparer les voies aux fondations de l'avenir. L'Assemblée nationale ne fait rien ou plus tôt elle défait ce que le gouvernement provisoire avait fait de bien. Elle n'amende rien, elle détruit. S'imagine-t-elle donc pouvoir reconstruire l'édifice du passé!

Que de vaines discussions, que de temps perdu! et cependant nous ne l'accusons pas de mauvais vouloir, sauf un bien petit nombre d'hommes rétrogrades; mais elle ne sait pas et elle gaspille des heures précieuses; elle est effrayée des tendances du siècle; pour arrêter un torrent fougueux elle élève péniblement une digue de sable.

Le pouvoir exécutif, sincèrement républicain, n'a pas la conscience de sa force ou plutôt il la cherche là où elle n'est pas; il ignore que le système des majorités parlementaires est aujourd'hui complètement usé; c'est avec le peuple qu'il faut marcher, parce que le peuple n'abdique pas en nommant des mandataires, même lorsqu'il ne peut les révoquer. Le pouvoir exécutif a cru trouver dans l'arbitraire la force qui lui manquait et il voit, sans pouvoir s'en rendre compte, que l'arbitraire est mortel, surtout pour ceux qui s'en servent.

Si nous parlions à *Cavaignac*, nous lui dirions: au nom de ton frère, sauve la France, et pour cela écoute la voix du peuple; c'est pour ne pas avoir écouté cette voix que tous les pouvoirs sont tombés; regarde si ces députés qui s'agitent dans de petites intrigues sont bien réellement les représentants du peuple; tel a obtenu la majorité des suffrages et cependant ne le représente pas. Pour représenter le peuple il faut être un fervent apôtre de la démocratie. Tous ceux qui hésitent à proscrire l'aristocratie, eussent-ils eu cent mille voix, ne sont pas les représentants du peuple, car ils sont en dehors de ses idées, de ses besoins; ils ne sont pas en communion directe avec lui; quelle force peuvent-ils donc donner au pouvoir qui s'appuie sur eux?

Aussi de toute part l'inquiétude est grande; l'atmosphère est lourde, et si l'on n'entend pas gronder le tonnerre, si même on ne voit pas l'éclair, précurseur de la foudre, sillonner la nue, l'oreille attentive entend un bruit sourd comme si l'écho le répétait dans les cavités du globe, un bruit semblable à celui qui frappa les prêtres de Jupiter lorsqu'une voix mystérieuse clama, au milieu d'une nuit sombre, dans les temples déserts, les dieux s'en vont.

Où, un travail pareil s'accomplit au sein de la société; les faux dieux qu'elle révérait tombent frappés par une main inconnue; un monde nouveau va surgir et l'univers est dans les douleurs de l'enfantement. Aveugle qui ne le voit pas! à quoi bon résister à la providence! faisons donc au contraire tous nos efforts, hommes de bonne volonté, pour adoucir la transition entre ce qui est et ce qui sera. Les regrets des uns, pas plus que les vœux des autres, n'empêcheront les décrets de la providence de s'accomplir.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Ainsi que nous l'avons dit dans l'article qui précède, les travaux de l'Assemblée nationale pendant le mois qui vient de s'écouler, ont été stériles pour la cause du progrès. Nous devons les résumer, mais nous ne nous astreindrons pas à l'ordre chronologique.

Pour la troisième fois le citoyen *Armand Marast* a été appelé à la présidence. Nous avons blâmé sa réélection, à plus forte raison blâmons-

nous la troisième; c'est agir contre les principes de la démocratie que de maintenir le même citoyen en place.

On n'a pas encore osé porter à la tribune la demande d'augmentation du traitement mensuel du président. Il en est qui voulaient le porter à dix mille francs par mois, soit quarante mille francs de plus que ce que les chambres corrompues de Philippe allouaient à leur président élevé au rang de grand dignitaire.

L'Assemblée nationale a commencé la discussion de la Constitution; elle s'y traîne lentement et l'une des meilleures charges du *Charivari* est celle qui représente Armand Marrast en 1888, invitant une chambre de vieillards à mettre à l'ordre du jour pour le lendemain la Constitution. Au moins si cette lenteur avait un but utile. Il faut bien dire que sans être absolument bon, le projet de Constitution élaboré par la commission était préférable à celui rapporté, après la discussion dans les bureaux, et ce dernier est encore amoindri par l'Assemblée. On a discuté pour la suppression du préambule, mais la réaction a succombé; seulement elle en a fait ôter le droit au travail, négation audacieuse de l'esprit qui a présidé à la révolution de février!

Ce droit, le plus sacré de tous, a été rejeté dans la séance du 14 septembre par 596 votants contre 187.

Le décret sur la fixation des heures de travail rendu le 2 mars 1848 par le gouvernement provisoire, a été aboli dans la séance du 9 septembre. Ce décret était un premier jalon pour la question de l'organisation du travail; il devait être conservé; le salaire se serait plus tard harmonisé avec lui. Celui sur la contrainte par corps du 9 mars a été abrogé par 456 voix contre 237, dans la séance du 51 août. Une proposition du citoyen Liechtemberger pour la levée de l'état de siège, a été écartée et la Constitution sera votée sous la pression des bayonnettes; 529 contre 149 l'ont voulu dans la séance du 2 septembre.

Le général Cavaignac avait eu la pensée d'envoyer des représentants en mission dans les départements pour s'assurer de l'esprit public et au besoin réchauffer l'enthousiasme, donner en même temps une juste satisfaction à l'opinion républicaine par le remplacement des fonctionnaires royalistes qui pullulent de toute part. La réaction s'est alarmée et le citoyen Baze s'en est fait l'écho. Toutefois, l'Assemblée a adopté un ordre du jour motivé, en laissant l'exécution de cette mesure à la responsabilité du pouvoir. Par le fait, cette mesure s'est trouvée annulée et le chef du pouvoir exécutif voyant une majorité hostile, a encore demandé, dans la séance du 22 septembre, un vote de confiance qui lui a été accordé à la presque unanimité, ce qui dès lors ne prouve rien.

L'abolition de la peine de mort a été maintenue, en matière politique, mais cette peine subsistera pour les crimes ordinaires. L'Assemblée a rejeté le 18 septembre, par 498 voix contre 216, l'amendement du citoyen Coquerel, qui voulait l'étendre à tous les cas.

Enfin, l'Assemblée s'est adjugée le bénéfice de faire les lois organiques; elle avait raison en ce sens, qu'une Constitution n'a de vie que par les lois, mais comme elle n'inspire pas de confiance, on n'a voulu y voir, au lieu d'une grande pensée, que la volonté mesquine de se perpétuer au pouvoir, et certains y ont ajouté encore un motif plus ignoble, celui de jouir plus longtemps du salaire affecté aux fonctions législatives.

Un projet de loi pour la colonisation de l'Algérie a été adopté, et c'est la seule chose dont nous puissions féliciter l'Assemblée.

Nous ne pousserons pas plus loin cette investigation des travaux législatifs; car ils ne fonderont rien de durable; ils sont en désaccord complet avec l'opinion publique, et l'Assemblée nationale, par la faute de son début, se trouve dans l'impossibilité de faire le bien quelle aurait accompli, si elle eût été plus franchement démocrate.

Question parlementaire. — Le citoyen Gonin a été nommé représentant du peuple par le département d'Indre et Loire. Depuis, la suspension de ses payements a été affichée; est-il bien convenable qu'il continue de siéger à l'Assemblée nationale?

LEDRU-ROLLIN. — L'énergique fondateur de la République a prononcé un discours remarquable au banquet qui a eu lieu à Paris, pour la célébration du 1^{er} vendémiaire, an 57; nous regrettons de ne pouvoir le reproduire.

LAMARTINE. — C'est en vain que la calomnie cherche à ternir les plus nobles caractères; elle ne tarde pas à être dévoilée. En battue aux lâches attaques des ennemis de la République, Lamartine a publié une *Lettre aux dix départements* qui l'ont élu. Il réfute victorieusement la réaction acharnée sur lui; mais Lamartine avait-il besoin de se justifier! nous ne le pensons pas et tous les patriotes seront de notre avis.

MM. Molé et Marrast. — Les journaux annoncent que M. Molé a dîné chez M. Marrast. Si c'est comme ami particulier; si, avant la révolution de février, ils étaient commensaux, nous n'avons pas à nous en occuper, et nous ne voyons pas pourquoi les amitiés intimes ne survivraient pas aux événements politiques. Mais si c'est Armand Marrast, président de la chambre, si c'est l'ancien rédacteur du *National* qui, élevé au pouvoir, a reçu l'ancien ministre de Louis-Philippe, l'un des juges-assassins du maréchal Ney, nous avons le droit de crier au scandale. Qu'on ne persécute pas les séides de la monarchie, nous serions les premiers à nous y opposer si on voulait le tenter, mais qu'un magistrat républicain choie ces hommes, il y a là un scandale public, et nous le signalons à l'opinion.

CAVAIGNAC. — La calomnie ne pouvant, quant à présent, rien reprocher au général Cavaignac, a évoqué la mémoire de son père, ancien membre de l'immortelle Convention. Elle l'accuse de crimes privés que personne ne peut excuser, et les journaux réactionnaires ont été ce hideux butin. Le général Cavaignac a noblement répondu aux détracteurs de son père, et comme il a prouvé que ces faits étaient controuvés, le légitimisme est resté avec la honte de sa mauvaise action.

ANGLETERRE. — Le parlement a été prorogé le 5 août par la reine Victoria, en attendant que le peuple anglais se débarrasse de cette superfétation qu'on appelle un roi; après cette solennité il y a eu une réception monarchique. Au nombre des courtisans figuraient l'ex-roi Louis-Philippe et sa femme ainsi que le ci-devant duc de Nemours.

ALLEMAGNE. — Cette contrée s'agite et cherche à secouer les chaînes du despotisme; déjà la féodalité a reçu un coup mortel dont elle ne se relèvera pas; les privilèges seigneuriaux sont abolis, mais la lutte sera longue. L'aristocratie est tenace, et tout peuple qui veut être libre doit commencer par se débarrasser des rois. La peste, la famine et les rois sont les trois fléaux de l'humanité, a dit le sage abbé Grégoire.

Frankfort. — La démocratie a subi un échec; une insurrection a eu lieu, mais a été réprimée et l'aristocratie se venge. Un député, Wesendonck, a été arrêté et l'on parle de mettre en arrestation les autres membres de la gauche. Dans l'insurrection, deux satellites de la tyrannie ont subi la peine due à leurs crimes, le prince Liebnowski et le colonel d'Auerswald.

Une grande fermentation règne dans la Souabe supérieure et l'Oberland.

Les Hongrois et les Croates combattent toujours entre eux au lieu de s'unir contre le tyran commun.

Bade. — La république allemande a été proclamée par une colonne d'insurgés, sous la conduite du patriote Struve. Dieu veuille qu'elle réussisse!

SICILE. — L'infâme Ferdinand, ivre du sang napolitain, a dirigé une expédition contre la Sicile, coupable de vouloir être libre. Il a trouvé des esclaves pour lui obéir et Messine a été bombardée en présence des escadres anglaise et française. Nouvelle Sarragosse, l'héroïque Messine n'a laissé au vainqueur qu'un monceau de cendres. Avis aux peuples qui ne veulent plus de rois. La mort plus tôt que l'esclavage, mais non pas en paroles.

ITALIE. — Piémont. — L'armistice paraît avoir été prolongé. Tant pis! il fallait en finir et que la France intervint. Laisser le temps à Venise de succomber, ce serait une lâcheté de la part du gouvernement français.

ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le trône était tombé le 10 août, le peuple avait pris possession des Tuileries; la Convention nationale proclama la République le 22 septembre 1795. Une ère nouvelle commença dès lors pour la France; soumise tour à tour, au comité de salut public, au directoire, à des consuls, la République ne fut plus qu'un mot lorsque Bonaparte obtint le consulat à vie. Bientôt l'ombre même de la République fut effacée; elle vint se perdre dans les rayons de la couronne impériale que ce soldat heureux ceignit, malgré les protestations des républicains restés fidèles au culte de la liberté. La République cessa donc d'exister en 1806, après une durée de 14 ans. Bonaparte qui eût pu en être le Washington, oublia ses devoirs, et la gloire qui couvre son nom ne peut l'absoudre complètement; car cette gloire est celle que la France lui a don-

née, et le parricide encourt toujours l'animadversion des hommes. Le philosophe peut bien reconnaître le doigt de Dieu, une mission providentielle dans Napoléon Empereur, mais les citoyens doivent toujours maudire l'usurpateur des droits du peuple.

Nous n'avons pas à retracer l'histoire des quarante années qui ont suivi le rétablissement de la monarchie. Le 24 février 1848 a fait justice des crimes de l'aristocratie.

Les patriotes lyonnais, pour la première fois, ont pu se réunir librement afin de fêter cette date glorieuse du 1^{er} vendémiaire (22 septembre), cinquante-sixième anniversaire de la fondation de la République française. Puissent nos descendants fêter toujours ce jour mémorable, et s'unir avec nous dans une communion fraternelle, comme nous nous unissons avec nos pères!

Un banquet patriotique a eu lieu le dimanche 3 vendémiaire (24 septembre), à la Rotonde, sous la présidence du citoyen Grinand.

Nous nous proposons de faire quelques réflexions sur cette solennité lorsque nous avons reçu une lettre d'un de nos abonnés, que nous insérons plus bas, et qui remplit parfaitement notre but.

Nous nous bornerons donc à rappeler sommairement les toasts, notre cadre ne nous permettant pas de les reproduire.

Après un brillant discours du citoyen Grinand, les toasts suivants ont été développés au milieu d'applaudissements unanimes.

Les citoyens *Villa*, à la démocratie; *Auguste Morton*, à l'émancipation de l'homme par le progrès continu; *Berteault*, à l'affranchissement des travailleurs de la campagne; *Jacques Blanc*, à la république démocratique et sociale; *Razuret*, aux socialistes; *Cautel-Baudet*, à la liberté par la conquête du droit au travail; *Renaux*, à la souveraineté du peuple; *Gabriel Charavay*, à l'égalité; *Grinand*, à la propriété, à la famille, à la religion; *Gudin*, à l'ordre des Jésuites (toast ironique comme on pense bien); *Oger*, à l'union de tous les hommes.

Les citoyens *Flachat* et *Petit-Jean* ont fait entendre ensuite des chants patriotiques. Les refrains de la Marseillaise et du Chant du départ, entonnés par plus de deux mille voix, ont produit un effet impossible à décrire.

7 vendémiaire, an 57 (28 septembre, 1848).

Au rédacteur.

Citoyen, c'est avec une joie vivement sentie que les patriotes lyonnais ont pu célébrer le 56^e anniversaire de la fondation de la République française. L'ordre et la dignité qui ont régné au banquet de la Rotonde le 24 de ce mois, ont dû prouver à l'autorité que ses précautions étaient aussi vaines qu'injurieuses; l'affluence des citoyens a dû aussi prouver que le sentiment républicain n'était pas éteint dans tous les cœurs; ça donc été une heureuse pensée, que de célébrer un anniversaire aussi glorieux. Mais après avoir rendu un juste hommage aux promoteurs de cette fête, je dois faire entendre quelques paroles de blâme.

Les toasts n'ont pas répondu à l'attente générale, et, sans les chants qui ont suivi, l'enthousiasme eût fait défaut. On s'est renfermé dans une question exclusive, le triomphe du socialisme, et l'égoïsme, quel qu'en soit le mobile, prolétaire ou bourgeois, est chose fâcheuse.

Dans une solennité pareille ne devait-on pas un souvenir à la prise de la Bastille, à la Convention nationale? — Pouvait-on oublier la Pologne, l'Italie, l'héroïque Messine? Aucune grande pensée politique ne s'est fait jour. Le culte des intérêts matériels a eu seul des desservants, et, quelque respectable qu'il soit, il paralyse toujours l'élan des âmes vers l'idéal révolutionnaire. On a aussi mal à propos attaqué le gouvernement provisoire; s'il n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû, il faut au moins lui savoir gré de ses bonnes intentions. Le blâme qu'un des orateurs lui a adressé est non seulement inconvenant, mais, en présence d'une réaction audacieuse, il est impolitique. Certains républicains voudraient tellement épurer leurs rangs qu'il n'y resterait personne, et c'est ainsi que les meilleures causes se perdent.

J'espère qu'au prochain anniversaire cette lacune sera comblée. J'espère plus. Le gouvernement mieux inspiré prendra lui-même l'initiative, car il faut à une grande nation des fêtes civiques tout comme des fêtes religieuses. Nous avons un grand nombre de dimanches que le culte catholique ne réclame pour aucune cérémonie spéciale, pourquoi ne pas affecter ces dimanches à la célébration de fêtes morales, telles que la Convention nationale en avait conçu l'idée? Pourquoi ne pas ajouter à ces fêtes morales quelques fêtes patriotiques, les 14 et 50 juillet, 24 février, 22 septembre, etc.

Salut et fraternité!

COLLAVON.

Le Peuple Souverain a commencé, à partir du 22 septembre dernier, à dater son journal conformément au calendrier républicain. Nous espérons qu'il continuera et nous voudrions que la presse républicaine de Paris en fasse autant. Le calendrier républicain a été une conception grandiose, et sauf la substitution de la décade au dimanche, qui n'est pas en harmonie avec nos mœurs, nous ne pouvons que l'approuver. Les noms donnés aux mois étaient préférables sous tous les rapports à ceux du calendrier grégorien. Si la presse prenait une fois cette initiative, l'habitude serait bientôt prise.

TOAST D'UN VIEILLARD

Au 1^{er} vendémiaire.

Vous que rassemble ici l'heureux anniversaire,
Trop longtemps oublié, du *premier vendémiaire*,
Concitoyens, amis! qu'un banquet fraternel
Réunit pour prêter le serment solennel
De défendre vos droits et votre indépendance,
Héritage sacré des enfants de la France;
Permettez qu'un vieillard, affaibli par les ans,
Mélant sa voix débile à vos jeunes accents,
Vous parle d'un passé bien doux à sa mémoire,
Et rappelle ces jours fameux dans notre histoire,
Où la France, éveillée après un long sommeil,
D'un astre radieux salua le réveil;
Où *Juillet*, tant de fois célèbre en nos annales,
De l'aristocratie, ivre de saturnales,
Sapa les fondements sur vingt siècles assis;
Ce jour où la Bastille et ses remparts noirs,
Sépulchres des vivants, creusés par l'arbitraire,
Ebranlés par les coups du bélier populaire,
S'écroulèrent enfin au cri de *Liberté*!
Puis cette heure où tomba l'unique Royauté,
Quand le peuple, rompant les anneaux de sa chaîne,
Lion impétueux, descendit dans l'arène,
Combattit, triompha pour la seconde fois,
Foula d'un pied vainqueur le sceptre de cent Rois,
Et brisant des *Capets* le trône despotique,
Proscrivit à jamais le pouvoir monarchique.

Jeune alors, et rempli d'une intrépide ardeur
Que l'amour du pays exaltait dans mon cœur,
Je réclamai ma part des périls de la lutte;
Ennemi des tyrans, j'applaudis à leur chute,
Et ma voix salua l'avènement heureux
De cette *REPUBLIQUE*, objet de tous mes vœux.

Mais la ligne des Rois nous déclarait la guerre...
Déjà leurs bataillons, franchissant la frontière,
Menaçaient d'envahir nos cités et nos champs.
FRANCE! tu vis alors se lever tes enfants
Aux sublimes accents d'un moderne Tyrtée.
La cantate guerrière, en tous lieux répétée,
Sur ton sol généreux enfante des soldats;
Et l'hymne de *Rouget* les entraîne au combat.
Ils partaient en chantant, tes jeunes volontaires,
Armés par les vieillards et bénis par les mères.
L'enfant dont la faiblesse enchaîne encore les pas,
Jaloux de ses aînés, envie un beau trépas!
A *Pilnitz*, à *Coblentz* qui nous jettent l'outrage
L'héroïque *Montagne*, opposant son courage,
Accepte le défi du congrès insolent,
Et répond, à son tour, par un gage sanglant.
A l'appel des géants, bientôt quatorze armées
Sans pain, sans vêtements, mais d'ardeur enflammées,
Volent pour secourir la patrie en danger,
Et des soldats d'un jour chassent l'étranger.

Noble *Convention!* Assemblée immortelle!
Tes courageux efforts, ton intrépide zèle,
Déjouant les complots des royaux conjurés

Renversèrent leurs projets par la haine inspirés.
Des sénateurs de Rome imitant l'héroïsme,
Tu réchauffais les cœurs au feu de ton civisme.
Tu fus grande et sublime en ces temps orageux
Où la foudre grondait sous un ciel nébuleux.

De nombreux ennemis vainement se liguèrent,
L'Europe fut vaincue, et les Rois succubèrent.
La victoire, fidèle aux pas de nos guerriers,
Guidant leurs étendards, les couvrait de lauriers.

Mais tandis que nos yeux contemplaient ce trophée,
La liberté tombait sous le glaive étouffée.
Son autel s'écroula... bientôt sur ses débris
Un trône reparut à nos regards surpris.

Jetons un voile, amis! sur ces quarante années
Où la France, à des Rois, livrait sa destinée.
De l'astre impérial la splendeur a pâli;
Aux champs de *Waterloo* l'aigle est enseveli,
Et le héros, qui dort dans son linceul de gloire,
Désormais appartient tout entier à l'histoire.
Pour moi, Républicain, soldat des anciens jours,
Rêvant la liberté, je la pleurais toujours,
Quand le *second Juillet*, se levant pour la France,
Vint répandre en mon âme un rayon d'espérance.
Trop courte illusion... Rêve trop tôt détruit!...
Hélas! ce météore, apparu dans la nuit,
Pour s'éclipser bientôt, sans laisser nulle trace,
Ne brilla qu'un instant dans les champs de l'espace;

Et mon regard lassé de chercher dans les cieux
De mon premier soleil le disque radieux,
N'osait plus espérer de le revoir encore...

Me serais-je abusé?.. D'une nouvelle aurore
Aux bords de l'horizon étincellent les feux.
Des larmes de bonheur ont inondé mes yeux...
Et toi qui, ramenant le pauvre octogénaire,
Lui prêtes ta clarté, soleil de vendémiaire!
Toi que je fête encor, au déclin de mes ans;
Verse dans tous les cœurs tes rayons bienfaisants!
Astre brillant et pur, viens rendre à ma patrie
Son céleste trésor, sa liberté chérie!
Puisses-tu, fécondant le sol républicain,
Assurer l'avenir si longtemps incertain,
Et, par l'égalité de la loi fraternelle,
Donner à notre France une face nouvelle.

Amis, concitoyens! réunis en ces lieux,
D'un vieillard à vos fils redites les adieux.
Sous le fardeau des ans il s'incline, il succombe,
Et le doigt de la mort déjà marque sa tombe:
Mais s'il n'existe plus que par le souvenir,
A vous, à vos enfants, il lègue l'avenir.
Au milieu des périls, des troubles, des tempêtes,
Sachez de *Février* conserver les conquêtes.

Soyez toujours unis! invincibles et forts,
Vous pourrez, méprisant de coupables efforts,
Achever des aïeux la tâche commencée,
Et marcher sur leurs pas dans la route tracée,
Arriver au bonheur qu'ils n'ont point obtenu.
Pour vous de la moisson le moment est venu.
Oui, le ciel apaisé par le sang de vos pères
A la postérité garde des temps prospères.
Sur notre sol fertile où leurs mains l'ont planté,
Vos yeux verront fleurir l'arbre de liberté,
Et ses rameaux naissants, courbés par maint orage,
Bientôt à vos enfants prêteront leur ombrage.
Peut-être, ô mes amis! pour la dernière fois,
A vos joyeux banquets vous entendez ma voix.
Acceptez aujourd'hui mon toast patriotique,
Et répétons en chœur: *VIVE LA REPUBLIQUE!*
Ch. F. DÉVERT.

1^{er} vendémiaire an *LVII* (22 septembre 1848).

ASTRÉOLOGIE.

Suite v. p. 80.

MISE A LA RETRAITE

de tous les citoyens exerçant, soit des fonctions publiques, soit des professions privées.

Oui la justice doit être la base de toute organisation sociale, car la justice est la loi de Dieu.

Au premier aspect, la limitation des professions semble s'élever contre cette loi, soit en ne respectant pas la liberté individuelle, soit en confisquant en quelque sorte des droits acquis, et cependant nous croyons avoir prouvé qu'il n'en est rien. Nous espérons de même prouver que la mise à la retraite de ceux qui exerceront les diverses professions qui constituent la société n'est nullement contraire à la justice.

Le principe de la mise à la retraite n'a rien de nouveau, mais la société ne l'a appliqué jusqu'à présent qu'aux fonctionnaires; nous ne faisons donc à cet égard qu'étendre l'effet d'une loi existante, et notre système par conséquent n'a rien qui répugne à la civilisation, rien qui la détruise violemment. Ce qui est juste et se fait depuis longtemps pour toutes les fonctions administratives, depuis les plus éminentes jusqu'aux plus humbles, peut bien sans inconvénient être appliqué aux fonctions sacerdotales et judiciaires. Par suite, si l'on peut raisonnablement assimiler les professions diverses aux fonctions dépendantes de l'Etat, nous ne comprendrions pas comment une règle unique pourrait être mauvaise. Sans doute cela restreint la liberté individuelle, mais toutes les libertés sont restreintes dans l'état de société. Arrivés à un certain âge les généraux, les directeurs des administrations, les employés, etc., sont forcément admis à la retraite, sans qu'ils élèvent aucune plainte. Pourquoi les dignitaires ecclésiastiques, les magistrats, les avocats, les médecins, les architectes, ne subiraient-ils pas cette loi commune? et si cette mesure uniforme convient à ces professions, pourquoi les négociants, commis, chefs d'atelier, agriculteurs, ouvriers, etc., en seraient-ils affranchis? Nous ne voyons aucune raison de respecter la liberté des uns plus que celle des autres.

Nous pensons que la retraite pourrait être donnée forcément à tous les citoyens âgés de soixante ans, quelle que fut leur profession.

Cette mise à la retraite est indispensable pour que les nouveaux arrivants trouvent place dans la

société; étant générale et un fait prévu, chacun prendra ses mesures en conséquence. Mais il est évident qu'en mettant forcément à la retraite les citoyens après un certain âge, il faut leur assurer des moyens d'existence. Ceci concerne les vieillards.

En même temps il nous paraît juste de faire jouir du même bienfait de la retraite ceux que des accidents, si nombreux dans la vie, viendraient arrêter au milieu de leur carrière. Cela est nécessaire pour qu'ils ne soient pas à charge à leur famille, ou ne viennent pas, sous le nom d'*indigents*, de *mendiants*, déshonorer la société. Cela est nécessaire pour que les dogmes d'égalité et de fraternité ne soient pas de vains mots.

Nous croyons donc indispensable la création d'une *Caisse de retraite pour les invalides civils*.

CAISSE DE RETRAITE POUR LES INVALIDES CIVILS.

Heureux ceux qui auront pu acquérir de quoi ajouter au montant de leur pension de retraite, et, sous ce rapport, l'activité humaine continuera d'avoir un but, l'émulation continuera de servir la cause du progrès. Quant à ceux que des revers particuliers, de fausses combinaisons, l'incurie, ou la mauvaise conduite même auront empêchés d'acquérir ou de conserver, ils auront au moins le strict nécessaire; ils ne seront pas absolument malheureux, et la société, mère prévoyante, assurera du pain et un asile à leur vieillesse. Plus de ces dépôts de mendicité, réceptacle de nobles infortunes, tout comme des vices ignobles; prisons odieuses, élevées au nom de la charité, et qui font douter de la fraternité humaine. Plus de mendicité, cette plaie de la société actuelle, et qui l'accuse plus que ne pourraient le faire les plus ardents tribuns; plaie affreuse que l'antiquité ne connût pas, que le moyen-âge avait en quelque sorte ennobli, mais qui répugne à nos mœurs actuelles; plaie dangereuse, car elle menace d'envahir le corps social. Aujourd'hui le principe chrétien ne suffit plus; la répression serait barbare, et le dogme de l'égalité ne permet pas d'ajourner la solution du problème. La France a déclaré la guerre à toutes les tyrannies. La misère est un tyran impitoyable; son règne doit cesser.

Ceux qui n'auraient pour vivre que la pension de retraite seront probablement obligés de recourir à l'un de ces deux moyens: entrer dans un des *hôtels des invalides civils*, dont nous parlerons tout-à-l'heure, ou aller habiter, soit la campagne, soit des petites villes où la vie est à meilleur marché. N'est-il pas évident que ce serait un immense avantage pour l'agriculture qu'un grand nombre de personnes allât s'y fixer, et y consommer le modique revenu qu'elles tiendraient de la munificence de l'Etat.

Pour se conformer au dogme de l'égalité, le chiffre de la pension de retraite doit être uniforme; on peut, ce nous semble, le fixer à la somme de *DOUZE CENTS FRANCS*. Peu importe, à moins de nier le principe de la *solidarité humaine*, que les uns aient contribué au budget pour une somme plus forte que d'autres. Tous les hommes sont frères, et la société ne peut voir dans ses membres que des citoyens égaux en droits.

L'homme doit être l'artisan de son bonheur, mais la société ne doit pas à l'un plus qu'à l'autre, parce que les besoins sont égaux dans la limite du nécessaire, et ce nécessaire est dû à tous. Aussi nous ne voulons faire aucune distinction du plus haut fonctionnaire au plus obscur chiffonnier. Arrivés au terme fatal de la vie, ils n'ont besoin l'un et l'autre que du même espace de terre. Le tombeau, suivant la belle pensée de *CHATEAUBRIAND*, est une porte abaissée, par laquelle on n'entre pas sans ôter son casque ou sa couronne. Ainsi la retraite, espèce de mort civile, doit être égale pour tous. C'est pendant la vie active que l'homme doit pourvoir au confortable de ses vieux jours, et plus il a été dans une position élevée, plus cela a dû lui être facile. Dans tous les cas, il sera toujours permis au gouvernement de présenter des projets de loi en faveur des citoyens éminents réduits à une pauvreté honorable. Mais la loi ne peut se plier à ces considérations particulières sans nier l'égalité. C'est pourquoi nous voulons un taux uniforme, et nous ne voulons aucune catégorie, ni refuser à personne, qu'elle qu'ait été sa conduite, un soulagement nécessaire. D'ailleurs tous auront contribué, suivant leur travail, au fonds commun des pensions de retraite.

Ces pensions seront attribuées aux deux sexes, et réparties individuellement à l'homme comme à la femme. Nous aurons à expliquer comment nous entendons restreindre la puissance maritale dans de justes bornes, afin d'émanciper la femme; cela ne nous paraît pas plus immoral que la restriction apportée, par nos lois, à la puissance paternelle qui était, à l'origine, sans limites. Nous croyons que la famille gagnera à cette répartition des droits et des devoirs.

Comment seront fondées ces pensions de retraite? rien de plus simple. Elles seront prises sur l'impôt, et lorsque nous traiterons de cet objet, nous établirons le moyen de mettre le trésor public à même de fournir à toutes les charges nouvelles que nous créons, et qui grèveront les contribuables beaucoup moins qu'on ne pense. Elles seront alimentées par des retenues sur tous les salaires, sans exception, depuis celui du chef de l'Etat jusqu'à celui du plus humble des manœuvres.

Poursuivons : s'il est une idée entrée profondément dans la conscience publique, c'est celle d'assurer une retraite aux vieillards et aux invalides; on ne diffère que sur les moyens.

Le Congrès scientifique, tenu à Lyon, avait posé ainsi la question : *Quels seraient les meilleurs moyens d'employer pour assurer une petite retraite dans leur vieillesse aux ouvriers de la fabrique de Lyon, qui, pendant le cours d'une vie laborieuse et honorable auraient rendu des services à l'industrie et qui, par des malheurs ou des infirmités, se trouveraient réduits à l'indigence.* L'UNION PHALANSTÉRIENNE qui avait alors à sa tête, à Lyon, un homme joignant un grand savoir à un dévouement sans bornes à l'humanité, le docteur BORRON, posa la question d'une manière plus large et plus rationnelle, quoique encore restreinte. Voici les termes de sa proposition : « *Quels seraient les moyens à réaliser pour garantir une retraite honorable à la vieillesse, surtout parmi les classes ouvrières si malheureuses.* » C'était en 1841 : il y eut des discours, mais point de solution; toutefois la question continua d'occuper les esprits, et l'aristocratie désirant paraître faire quelque chose en faveur du peuple, s'en empara. On se souvient d'une commission nommée à cet effet, et dont le président fut M. Molé; son œuvre a également avorté. Cela nous étonne peu, car tous ces projets d'amélioration manquaient d'une base certaine, et ne se déduisaient pas logiquement d'un principe efficace.

Les termes même dans lesquels sont énoncées ces propositions indiquent l'absence de tout principe. Le congrès scientifique ne s'occupe que des ouvriers de la fabrique de Lyon? Pourquoi exclure les ouvriers des diverses professions, ceux des autres villes et des campagnes? Mais ensuite, que de restrictions! il faut que leur vie ait été laborieuse et honorable; voire même qu'ils aient rendu des services à l'industrie, et enfin qu'ils soient réduits à l'indigence par des malheurs ou des infirmités. C'est donc là une affaire de localité ou de corporation, ce n'est nullement le jet d'une pensée humanitaire. L'union phalanstérienne, inspirée du génie de l'un des plus grands philosophes modernes, Fourier, avait mieux compris la question, mais en la restreignant aux classes ouvrières, elle oubliait, en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, suivant le reproche mérité qui lui a été fait, que l'émancipation du prolétariat ne peut être que le résultat du triomphe de la démocratie; or, elle enfreignait le symbole révolutionnaire qui veut l'égalité. Il faut appeler tous les citoyens, sans distinction, à jouir des bienfaits de l'organisation sociale, et non quelques-uns.

C'est en ce sens que nous traitâmes alors la question dans l'*Echo de la Fabrique de 1841*. Nos idées n'ont pas varié.

« Cette question est immense, disions-nous, elle est du nombre de celles qu'il faut décider pour arriver à l'émancipation physique et morale de la classe prolétaire, but constant de nos efforts et qui doit être celui de tous les hommes pensants; car la société ne sera sauvée que lorsqu'il aura été atteint.

« Pour arriver à cette solution tant désirée, il faut se garder des utopies, nées d'un principe généreux, mais écloses dans des esprits étroits et systématiques. Les utopies, bonnes comme études, font un mal incalculable, lorsque, du domaine de l'idéalité, on veut les transporter dans celui de la réalité; loin de servir la cause du progrès, elles en retardent la marche; elles retiennent les hommes pratiques et intelligents par la crainte de passer pour des novateurs ridicules ou dangereux. L'opinion publique elle-même, faussée et trop souvent

d'écue, se tient en garde et accueille avec indifférence, quelquefois avec déliance, ce qu'elle appelle des rêves. L'autorité, gardienne des droits de tous, voit sa vigilance éveillée, et, dans la crainte d'une perturbation trop grande, trouve mieux de laisser tout dans le *statu quo* qui lui sert de garantie pour l'ordre matériel; en attendant, l'ordre moral périclité; mais l'artère bat encore, le sang circule dans le corps social, ainsi que dans un corps humain, galvanisé par la pile voltaïque, on voit l'apparence de la vie manifestée par le mouvement musculaire, et cependant ce n'est qu'un cadavre que le physicien a sous les yeux; il en est de même de toute société qui sépare les intérêts moraux des intérêts matériels.

Il ne faut donc pas sortir de la société actuelle, car nous ne pensons pas qu'il faille lui dire anathème, qu'il faille faire table rase pour reconstituer un édifice nouveau dans des proportions inconnues, une espèce de Jérusalem civile aussi fantastique à nos yeux que la Jérusalem céleste. Tout homme doit être l'artisan de sa propre fortune; s'il est possible d'harmoniser la société sans la changer, seulement en détruisant les abus; de modifier et non de bouleverser; de régler la concurrence sans détruire la liberté; en un mot, et comme le disait très bien le *Censeur*, d'allonger les vestes sans raccourcir les habits, oh! alors, les hommes apathiques, tremblants pour leur bien-être, seront les premiers à applaudir et à contribuer au triomphe de l'émancipation des prolétaires. L'homme est égoïste, mais seulement par réflexion; ensuite, l'égoïsme devient habitude. Oui, nous aimons à le croire, nul homme ne se plaît à voir souffrir ses semblables; tous, depuis le fonctionnaire le plus élevé jusqu'au rentier le plus obscur, voudraient que le bonheur régnât autour d'eux. Peut-on précisément les blâmer de ce qu'ils ne consentent pas à ce que le bonheur général s'établisse au détriment de leur bonheur particulier?

Nous énonçâmes alors le projet que nous soumettons aujourd'hui aux lecteurs, et nous avançâmes que l'idée première d'une caisse de retraite pour les invalides civils était empruntée par nous à M. Euryale CAZEUX, qui la développa dans la *Revue encyclopédique* (janvier 1853, tom. LVII, p. 71); il l'avait lui-même trouvée dans la *caisse des invalides de la marine*.

Il n'y a donc rien de nouveau, aussi n'avons-nous jamais eu la prétention de révéler aux hommes des vérités inconnues. Chaque siècle élabore une idée engendrée par une autre préexistante, et chaque écrivain, avec plus ou moins de talent, donne à cette idée une forme nouvelle. Mais toute idée est d'abord incomplète, le temps la façonne de même que le lapidaire polit le diamant. Le diamant et l'idée resplendissent ensuite. Il en est ainsi de la question qui nous occupe; avant même M. Euryale Cazeaux elle existait en germe dans toutes les intelligences, car elle était née du sentiment du devoir de venir au secours des vieillards et des invalides de la famille dans l'état de nature, comme dans l'état de société. Sauf de rares exceptions, la famille s'est conformée à ce devoir, et lors qu'elle était indigente elle-même, le gouvernement fut chargé d'y pourvoir, mais cette tâche fut toujours incomplètement remplie. On accomplissait un devoir d'humanité. Le christianisme en fit un devoir religieux, et voilà tout. La philanthropie, vertu purement humaine, s'est trouvée impuissante; la religion, parlant au nom du Christ émancipateur, n'a pas été plus heureuse. « Elle a, dit l'auteur du *Génie du Christianisme*, dans son langage « poétique, inventé une nouvelle passion. Elle « ne s'est servie ni du mot d'*amour* qui n'est « pas assez sévère, du ni mot d'*amitié* qui se « perd au tombeau, ni du mot de *pitié* trop « voisin de l'orgueil; elle a trouvé l'expression « *charité*. » Et nous demandons ce qu'a produit la charité chrétienne! Les mendians encombre les parvis du temple! Le riche donne, au nom de Dieu, du pain à Lazare qui a faim, mais personne ne songe à établir un ordre social, où le riche n'ait pas besoin de donner et Lazare de recevoir l'aumône. Est-il donc nécessaire qu'il y ait des malheureux pour que le riche se sanctifie!

Nous avons tort de dire que personne n'y songe; tout le monde au contraire y songe, mais peu savent prendre la route directe pour parvenir au but. On s'est égaré dans des utopies basées sur la fraternité. Sans doute, la fraternité est une chose sainte. Heureux les hommes qui en feraient la base de la société; mais cette base serait fragile; trop de passions mauvaises viendraient la saper chaque jour; en effet, veut-on faire de la fraternité un dogme religieux? Il existe déjà; l'Eglise l'a consacré, et l'on voit ce qu'il a produit; la *charité* qui a pour corollaire l'aumône et la mendicité! Veut-on, comme Pierre Leroux, dans son bel ouvrage de *l'humanité*, en faire une abstraction métaphysique? On entendra d'éloquents discours qui ne seront appréciés que d'un petit nombre

d'adeptes. Oui, l'idée émise par ce philosophe est belle, et mérite l'examen de tous les êtres pensants. Oui, cette métempsychose qui relie l'homme à l'humanité et fait dépendre le bonheur des races futures, du progrès vers le bien des races actuelles; cette métempsychose qui fait de l'homme un être éternel, se substituant à lui-même par des transformations successives, et devenant ainsi solidaire pour le bien comme pour le mal, en sorte qu'il jouira lui-même dans ses descendants qui seront lui du bien auquel il aura contribué, comme il souffrira du mal qu'il aura produit, de même qu'il jouit du bien et souffre du mal de ses ancêtres qui furent lui, cette métempsychose, idée première et jusqu'ici incomprise du sage PYTHAGORE, est une doctrine généreuse; mais faire de la fraternité un dogme social c'est tout simplement une utopie. L'ordre social ne peut être fondé sur une base aussi subtile, nous allons dire aussi vaporeuse.

C'est pourquoi nous avons adopté, pour principe de l'organisation sociale, la justice qui, seule, peut créer un devoir positif, ayant une sanction pénale, ainsi que nous l'avons expliqué dans les *Prolégomènes*.

L'être collectif qui forme la société étant, comme nous l'avons dit, une vaste société d'assurances mutuelles à laquelle chaque citoyen paie, par l'impôt, une prime proportionnelle; la société lui doit aide et protection dans toutes les circonstances. Or, la vieillesse et les infirmités qui empêchent l'homme d'acquiescer sa subsistance par le travail réclament impérieusement le secours de la société!

C'est donc au nom du droit, et comme un devoir social, que nous demandons l'intervention de la société. La charité, ou pour parler un langage plus convenable, la fraternité trouvera, toujours un milieu pour s'exercer comme vertu individuelle. « La bienfaisance ne consiste pas seulement à donner un peu d'or; l'homme ne vit pas seulement de pain. Vois la misère impuissante de l'enfance, elle réclame tout ton appui; considère l'inexpérience funeste de l'adolescence, elle sollicite tes conseils, etc. (1). » Au reste, le principe que nous proclamons l'a déjà été dans la constitution de 1793. C'est ROBESPIERRE, si calomnié, qui en a pris l'initiative, et c'est pour s'être écarté de ce principe que le malaise social a grandi. On s'en est écarté, mais on ne l'a pas abandonné, car il a survécu à la réaction aristocratique. On l'a appliqué, chacun le sait, aux officiers de l'armée, aux employés des administrations, nous voulons l'appliquer à tout le monde; s'il est bon, pourquoi le restreindre?

Vainement dira-t-on, que c'est par l'épargne que les prolétaires doivent préparer des ressources pour l'époque où ils ne pourront plus travailler. Cette économie est rarement possible, même avec la meilleure conduite; nous reviendrons sur ce sujet lorsque nous traiterons des *Caisse d'épargne*. D'ailleurs, si cette économie était toujours possible, pourquoi aurait-on fait une distinction pour quelques-uns? Si l'institution des caisses d'épargne de vait suffire, les citoyens, appelés par la loi à jouir d'une retraite, ont la même faculté d'y déposer, et cependant on ne s'en est pas rapporté à leur libre arbitre. Supposerait-on moins de moralité dans les officiers et les employés du gouvernement que dans leurs frères attachés aux professions industrielles? Non, mais il ne faut pas craindre de le dire souvent; les lois ont été imprégnées du virus aristocratique depuis six mille ans que l'aristocratie règne, et les législateurs n'ont eu en vue, jusqu'à ce jour, que le maintien des classes privilégiées; ils ne se sont pas occupés de grandir le prolétariat, la misère publique leur a souri, non dans les individus qui en sont victimes, nous nous garderons bien de leur faire cette injure, mais comme moyen de perpétuer une classe de parias pour réhausser d'autant l'aristocratie. La république doit changer cet ordre de choses, sous peine de mentir à son nom.

Le principe admis, l'exécution deviendra facile. La France qui a donné un milliard pour indemniser des émigrés auxquels elle ne devait rien que l'oubli de leur crime d'avoir porté les armes contre elle et résisté au symbole révolutionnaire, *liberté, égalité, fraternité*; la France pourra toujours faire la première mise de fonds pour l'orga-

(1) LOGOS, discours à un nouvel initié, par Marius CHASTAING (Lyon, novembre 1856, p. 6).

nisation des pensions de retraite. Nous expliquons comment ce fonds s'alimentera, car les citoyens doivent y contribuer; non-seulement par l'impôt, revenu direct du trésor, mais encore par des remises proportionnelles sur le travail, autre impôt d'une nature indirecte et par conséquent variable.

La réforme sociale ne serait pas complète si, au système d'une caisse de retraite pour les invalides civils, on n'y joignait un asile à l'instar de celui qui existe pour les invalides militaires. La création d'*Hôtels des Invalides civils* est donc encore une nécessité sociale, et nous n'aurons pas besoin d'en prouver la justice non plus que la possibilité; l'une et l'autre sont évidentes puisque ce mode de secours a un précédent.

La suite au prochain numéro.

NÉCROLOGIE. — Charles Teste est mort dans les premiers jours de septembre; c'était un noble cœur, un démocrate dévoué. Il fut l'ami de Buonarroti, de Voyer d'Argenson. De telles amitiés sont un éloge.

BIBLIOGRAPHIE. — Le nom de M. Aimé Vingtrinier est cher aux Muses lyonnaises, et nous pensons faire plaisir aux lecteurs en leur annonçant la publication d'un volume de poésies de notre compatriote. *Les Bugésiennes* doivent figurer dans toutes les bibliothèques des amateurs de beaux vers. (*Voyez aux Annonces.*)

CONSEIL général du Rhône et CONSEILS d'arrondissement de Lyon.

Ces Conseils ont été renouvelés par l'élection populaire, savoir : le *Conseil général*, le 10 septembre; et le *Conseil d'arrondissement de Lyon*, le lendemain 11. La démocratie a complètement triomphé à Lyon; et, sauf la question du cumul que nous n'abandonnerons jamais, nous ne pouvons que nous applaudir des choix qui ont eu lieu.

Voici le tableau de ces élections :

Conseil général du Rhône.

1^{re} SECTION. Electeurs inscrits, 6,846. — Votants, 5,096.

Le citoyen Chaley a eu 1,518 voix, et a été élu. Les citoyens Bonnardel, 1,084; Boullée, 404; Fraisse, 55.

2^e SECTION. Electeurs inscrits, 8,077. — Votants, 5,575.

Le citoyen Démophile Laforest, 2,510 voix, et a été élu. Les citoyens Valois, 487; Reveil, 465.

3^e SECTION. Electeurs inscrits, 11,092. — Votants, 5,634.

Le citoyen Grillet, a eu 3,576 voix, et a été élu; le citoyen Brosset, 1,687.

4^e SECTION. Electeurs inscrits, 8,570. — Votants, 4,594.

Le citoyen Vallier, a eu 2,701 voix, et a été élu. Le Pailleron, 1,804.

5^e SECTION. Electeurs inscrits, 5,780. — Votants, 2,467.

Le citoyen Morellet a eu 1,547 voix, et a été élu. Le citoyen Prosper Mouraud, 911.

6^e SECTION. Electeurs inscrits, 5,237. — Votants, 5,163.

Le citoyen Edant a eu 1,953 voix et a été élu. Le citoyen Reveil, 989.

GUILLOTIERE. Electeurs inscrits, 2,222. — Votants, 3,084.

Le citoyen Grinand a eu 2137 voix, et a été élu. — Le citoyen Hénon, 821.

Conseil d'arrondissement.

1^{re} SECTION. Votants, 2,284.

Le citoyen Blanc a eu 1,274 voix. Les autres candidats ont eu, savoir : les citoyens Rambaud, 562 voix; Jules Seguin, 276, et Bonnardel 90.

2^e SECTION. Votants, 2,986.

Le citoyen Burdet a eu 1,440 voix, et a été élu. Les citoyens Camille Gery, 1,250, et Carle 250 (1).

3^e SECTION. Votants, 5,912.

Le citoyen Desgorges a eu 2,574 voix, et a été élu. Les citoyens Brisson, 1,528; Briandas, 75, Ballaydier, 65.

4^e SECTION. Votants, 5,814.

(1) Le citoyen Carle aurait été infailliblement nommé si un acte, que nous ne voulons pas qualifier, n'avait eu lieu. Sa candidature était adoptée par tous les démocrates lorsqu'on a osé afficher qu'il s'en désistait. Le but de ce tour de passe-passe était de faire nommer le citoyen Camille Gery, mais les électeurs ont préféré donner leurs suffrages au citoyen Burdet qui est également démocrate. Le citoyen Carle était absent lorsque l'on s'est permis de parler en son nom. Nous pensons que les roueries électorales devaient avoir pris fin avec la monarchie.

Le citoyen Lentillon a été élu par 2,252 voix contre 1,482 au citoyen Ravu, et 40 au citoyen Beaufrère.

5^e SECTION. Votants, 2,021.

Le citoyen Tissot a été élu par 1,542 voix contre 545 au citoyen Chipier.

6^e SECTION. Votants, 2,661.

Le citoyen Juif a été élu par 1 750 voix contre 815 au citoyen Hobitz, et 70 au citoyen Deblisson qui s'est désisté.

GUILLOTIERE. Votants, 2,279.

Le citoyen Guil. Vincent a été élu par 1,850 voix contre 270 au citoyen Grillet père.

Comme on le voit par le tableau ci-dessus, le nombre des électeurs inscrits (le même pour les deux élections) était de 43,602. Il s'en est présenté 22,529 aux élections du Conseil général, ce qui porte le nombre de manquants à 21,873. Ce nombre a encore diminué le lendemain pour les élections au Conseil d'arrondissement.

CROIX-ROUSSE. Elections municipales. Par suite de l'annulation pour vice de formes de celles qui ont eu lieu au mois de juillet dernier, les électeurs de cette commune ont été convoqués le trois Septembre. Les mêmes candidats (voyez p.65) ont été réélus sauf à la section de l'Enfance, les citoyens Souzy et Favier qui ont été remplacés par les citoyens Dubois et Lioux, et à la section du Charriot d'or le citoyen Lacroix qui a eu pour remplaçant le citoyen Barmond.

GIVORS. — Nous concevons, sans l'excuser, le maintien des fonctionnaires de la monarchie, ce n'est pour nous qu'une question de temps et la démocratie prend patience, parce que, fille de Dieu, elle est éternelle comme son père. Mais ce que nous ne concevons point, c'est la destitution des républicains par le gouvernement de la république; c'est cependant ce qui vient d'arriver à Givors. Par une influence facile à deviner, le citoyen Escoffier, suppléant du juge de paix depuis cinq ans, contre lequel aucune plainte ne s'est jamais élevée, et qui a eu le courage de prendre au sérieux la révolution de février, vient d'être remplacé. Il avait eu le malheur de signaler les méfaits de l'aristocratie et celle-ci s'est vengée. Nous croyons devoir en avertir le pouvoir : s'il veut que les populations croient à la république, il ne faut pas qu'il donne l'exemple de la persécution contre les patriotes.

Garde nationale mobile de Lyon. — Après une longue hésitation elle a été licenciée le 26 septembre. Nous blâmons hautement l'autorité; cette mesure est non-seulement impolitique, mais elle est inhumaine, à l'entrée de la saison rigoureuse, et de plus elle manque de moralité. L'engagement de ces jeunes soldats avait été consenti pour un temps qu'il n'aurait pas dépendu d'eux d'abréger. On a donc violé, à leur égard, la foi due aux contrats, et les gouvernements n'ont pas plus que les particuliers, le droit d'oublier leurs promesses. Aurait-on voulu, en revenant sur une détermination qu'on disait abandonnée, punir ces jeunes gens d'avoir réclamé leurs droits de citoyens?

NOUVELLE ARMÉE DE LA FOI.

On nous dit de toute part que, sous le nom d'*amis de l'ordre*, des sicaires s'organisent au sein de notre cité; c'est une nouvelle armée de la foi qui se constitue. Cette armée a sa caisse, son mot d'ordre, ses signes de ralliement, et viennent des circonstances graves Lyon aura sa *Compagnie de Jésus* comme en 1793, ses *Verdets* comme en 1816; de nouveaux Trestaillons, de nouveaux Truphemy surgiront pour assassiner les patriotes.

L'autorité a été avertie par un journal de cette ville et nous ne voyons pas qu'elle ait rien fait pour dissoudre cette société occulte; qu'elle songe cependant à la responsabilité qu'elle encourrait par une tolérance coupable.

La lettre suivante vient d'être adressée au Préfet du Rhône par un grand nombre de citoyens.

Lyon, le 21 septembre 1848.

Citoyen Préfet,
La dissolution de la garde nationale de Lyon a été un acte illégal, car il n'émanait pas de l'Assemblée nationale; il a été en même temps un attentat au principe de la souveraineté du peuple. Toutefois, la ville de Lyon s'y est soumise, parce que, comptant sur votre parole et sur la promesse d'une réorganisation immédiate, elle a consenti à n'y voir qu'une mesure d'administration.

Un temps plus que suffisant pour cette réorganisation s'est écoulé, et nous venons, organe d'un grand nombre de nos concitoyens, vous rappeler une promesse solennelle.

La loi ne doit pas être violée plus longtemps, et c'est dans les jours de calme qu'il faut procéder aux mesures d'organisation.

Nous espérons que notre appel sera entendu et que, dévoué à la République, vous n'oublierez pas que le respect des droits du peuple est le premier devoir des fonctionnaires.

(*Suivent de nombreuses signatures.*)

LÉGION D'HONNEUR. — Une ordonnance du 12 septembre est venue enfin, et bien tardivement à notre avis, modifier la croix de la Légion-d'Honneur. La couronne est supprimée; au centre de l'étoile la tête de Bonaparte est rétablie avec l'exergue, *Bonaparte, premier consul, 19 mai 1802*. Sur le revers sont deux drapeaux avec l'exergue *République française* et au centre la devise *Patrie et Honneur*.

Nous admettons la Légion-d'Honneur, mais avec une réforme indispensable; c'est qu'à l'avenir elle ne soit plus décernée qu'en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, motivé sur des services rendus et dont le détail serait inséré dans le brevet, après avoir subi l'épreuve de la discussion publique. N'est-il pas ridicule de décerner une récompense à la faveur ou même à l'ancienneté! il faut pour l'obtenir un mérite éclatant, des services distingués et hors ligne. C'est ainsi qu'un hochet de la vanité en fera une institution grandiose.

Le titre de chevalier doit être supprimé et remplacé par celui de membre de la Légion-d'Honneur; quant aux officiers, commandeurs, grand-croix, nous voudrions qu'à mesure de vacance ils fussent nommés par la voie de l'élection, alternativement dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire, à la majorité absolue des votants. Cette élection serait facile en convoquant les légionnaires au chef-lieu de leurs cantons où ils déposeraient leurs bulletins, qui seraient transmis au préfet du département, lequel les enverrait cachetés à la chancellerie de l'ordre où se ferait le dépouillement en séance publique. L'élection ne pourrait porter que sur les membres qui auraient, postérieurement à leur nomination, rendu de nouveaux services à l'Etat. Les votes seraient motivés. A défaut de la majorité l'Assemblée nationale nommerait, sur le rapport d'une commission prise dans son sein, et qui aurait le titre de jury d'examen.

En même temps, il nous paraît convenable d'attribuer un traitement de 500 fr. aux simples légionnaires, 500 aux officiers, 750 aux commandeurs et 1,000 aux grands-croix, sans distinction de légionnaires civils ou militaires.

Les légionnaires auraient la première place dans toutes les cérémonies et aux assemblées publiques.

Quant aux titulaires actuels, ceux qui voudraient subir l'épreuve de la révision y seraient admis; quant aux autres on peut facilement attendre les extinctions.

DE LA TRANSPORTATION DES INSURGÉS DE JUIN.

Nous n'avons pas sympathisé avec eux; nous avons donc bien le droit d'élever la voix en leur faveur, sans qu'on suspecte nos intentions. La société attaquée a dû se défendre; la victoire a été chèrement obtenue. Nous concevons l'irritation du premier moment, nous ne comprendrions pas que l'irritation n'ait pas fait place à un autre sentiment. Nous ne répéterons pas seulement ce qu'on a dit, que la société doit punir et non se venger, mais nous entrerons plus avant dans le cœur de la question. Nous demanderons d'abord à qui doit profiter la victoire de juin? Est-ce à l'aristocratie ou à la démocratie? Si c'est à la première, nous déplorerions la victoire; car nous savons qu'à ses yeux tous doivent être coupables sans exception, et les plus coupables de tous sont ceux qui ont proclamé la République sur les barricades de février. Mais si c'est la démocratie qui doit s'applaudir de ce triomphe, et nous le pensons, la question change un peu de face. On ne sévit pas contre des frères égarés comme on peut sévir contre des ennemis, et il est évident que le plus grand nombre se compose d'ouvriers qui ont cru pouvoir obtenir, par la force, une amélioration dont ils avaient besoin, mais qui ne peut être que le résultat d'une autre organisation sociale élaborée par le temps, à l'aide du symbole révolutionnaire. Il faut donc faire des catégories afin d'apprécier le degré de culpabilité de chacun. C'est ce que nous avons pensé devoir être fait; malheureusement nous nous sommes trompés. Nous devons donc empêcher par tous les moyens possibles qu'une grande iniquité se consume. Dans l'origine, la transportation ne devait s'appliquer qu'aux simples insurgés pris les armes à la main, et en ce cas c'était une mesure militaire appliquée à des prisonniers. C'était à nos yeux une amélioration sur le système de nos lois pénales. Ces hommes avaient troublé la patrie; la patrie les rejetait de son sein; émigrants politiques, ils allaient chercher une nouvelle patrie sous d'autres cieux, comme les colonies de l'antiquité. Proletaires la plupart, leur sort était en quelque sorte rendu meilleur, il y avait compensation pour eux aux douleurs de l'exil. Quant aux hommes coupables de crimes ou dont les antécédents étaient flétris, quant aux chefs de complot ils étaient appelés à répondre devant les tribunaux de leur conduite. Nous ne pensions pas qu'après avoir refusé à la monarchie le droit de livrer aux commissions militaires les insurgés

de juin 1852, la République revendiquerait cette faculté; nous ne pensions pas que l'état de siège pût subsister après la défaite de la révolte. Mais on n'a pas agi ainsi; on a été chercher les coupables dans leur domicile; on a arrêté sur des dénonciations privées, et dès lors le flagrant délit, qui pouvait seul motiver la transportation, a cessé d'exister. Selon nous il ne devait y avoir lieu qu'à une question d'identité; la transportation sans jugement, ne pouvait s'appliquer qu'à des hommes pris les armes à la main, et soustraits, par la captivité, aux représailles des vainqueurs. Des soldats suflisaient pour la constatation de cette identité.

Mais il n'en est pas ainsi. Par suite des arrestations faites après le combat, les choses ont changé et alors la maxime de droit public reprend son empire, c'est celle-ci : nul ne peut être condamné sans avoir été défendu. Aussi qu'est-il arrivé? On a reconnu après coup l'innocence de quelques-uns. Or, il suffit que ce cas se soit présenté une seule fois pour qu'on ne puisse plus priver du droit de défense tous ceux qui, nous le répétons, n'ont pas été pris les armes à la main.

Il y a mieux encore. Les plus coupables ont été traduits devant les conseils de guerre et quelques-uns ont été acquittés. Que dire donc de ceux jugés moins coupables, puisqu'ils n'étaient condamnés qu'à la transportation, mesure politique et de police plutôt que judiciaire!

Mais le temps a dû calmer, comme nous le disions en commençant, l'irritation, et si, le lendemain de la lutte, la transportation fut un acte politique peut être nécessaire, dans les limites que nous avons indiquées, aujourd'hui l'amnistie pour ces mêmes hommes, serait un acte également de sage politique.

Discours lu au Club de l'Egalité (rue du Bauf, n. 32,) le 21 septembre 1848, par le citoyen C.-F. Devert.

CITOYENS,

La réaction triomphe, le nom de son candidat vient de sortir de l'urne électorale. Les intrigues de nos adversaires ont porté leurs sinistres fruits. Les habitants des campagnes ont voté sous l'impression de la frayeur que leur inspire l'ombre du communisme dont on leur fait un épouvantail. Le parti aristocratique a exploité l'ignorance; des gens simples et crédules se sont laissés prendre au piège qu'on leur a tendu. Raspail leur a été peint sous des couleurs aussi sombres que mensongères. Au dire de ses détracteurs, il voudrait ressusciter la terreur et les échafauds; on l'accuse d'être l'ennemi de la propriété. Ceux qui tiennent ce langage savent aussi bien que nous combien ils s'écartent de la vérité, mais ils ont intérêt à répandre, à accréditer un bruit qui sert si merveilleusement leurs projets. Quelque absurde que puisse être une calomnie, on trouvera malheureusement toujours des émissaires pour la propager, des sots pour l'accueillir.

Démocrates Lyonnais! nous venons d'essuyer un échec; il ne peut, toutefois, abattre notre courage, ni rien diminuer de la confiance que nous devons puiser dans la justice de notre cause. Aujourd'hui même, le dépouillement des votes n'a-t-il pas constaté en faveur du candidat républicain, une imposante majorité dans les suffrages de Lyon et de ses faubourgs. Les cantons ruraux ont déserté le drapeau patriotique; cette défection a donné la victoire aux partisans secrets du régime déchu. L'avantage est resté à l'intrigue, mais la démocratie, qui a subi une défaite le 21 septembre 1848, prendra bientôt une éclatante revanche. Espérons qu'à cette heure, les votes de Paris nous ont déjà vengés, et que nos frères de la Capitale ont entendu proclamer, au bruit des acclamations, des noms chers à tous les vrais républicains!

Mais, lors même que cette douce consolation nous serait refusée, lors même que la réaction triompherait à Paris et dans les autres départements comme elle a triomphé dans le nôtre, il y aurait là, sans doute, pour nous, un juste sujet de tristesse et d'affliction, mais non de découragement ou de désespoir. La démocratie est un roc immobile au pied duquel les vagues viennent se briser en mugissant. En vain ses ennemis réunissent contre elle toute leur fureur; elle se rit de leurs attaques, et sa base inébranlable résiste à d'impuissants efforts. Les hommes, les générations passent, les principes restent debout. L'humanité peut s'arrêter un instant dans la voie du progrès, mais elle ne saurait rétrograder.

Serons nous rangs, citoyens et frères! nous, nous serons invincibles. Nos ennemis le savent et cherchent à nous diviser. Plus d'une fois déjà, la désunion nous a été fatale. Que la leçon d'aujourd'hui soit la dernière, et qu'enfin, nos fautes passées deviennent un enseignement utile; l'expérience profite à l'avenir! Le faisceau républicain ne doit pas plus être un vain symbole que les trois mots sacramentels adoptés pour devise par nos frères, et qui seront, un jour, une vérité. *L'union fait la force*; citoyens! ne l'oublions pas. Le soleil de la

liberté, qui s'est levé sur la France le 24 Février, et que tous les peuples ont salué dès son aurore, est obscurci par des nuages; mais, bientôt nous le verrons briser cette faible barrière et briller à nos yeux d'une nouvelle splendeur.

Gardons-nous, cependant, de toutes manifestations de mécontentement qui pourraient porter atteinte à l'ordre: ou en tirerait parti contre nous, elles fourniraient des armes à la calomnie, et dans tous les cas, donneraient à nos adversaires, des sujets de joie que nous saurons leur refuser. Mais réveillons-nous d'une coupable apathie. Que chaque citoyen soit jaloux de ses droits, et n'oublie jamais que ce sont aussi des devoirs. Le suffrage universel, glorieuse conquête que nous a assurée le sang des martyrs de Février, est l'arme redoutable des démocrates pour combattre les tendances monarchiques de l'insolente réaction. Nous saluerons demain le 56^e anniversaire de l'inauguration de l'ère républicaine. De grandes et terribles catastrophes ont marqué cette courte période; trois dynasties se sont succédées pour tomber tour à tour; nul régime monarchique ne peut désormais présider à nos destinées. Le trône ne se relèvera jamais. A la veille du 1^{er} vendémiaire, répétons, citoyens et frères, le serment solennel de maintenir la République ou de mourir en la défendant. Jurons une haine éternelle aux rois que nous avons proscrits. Courage et bon espoir, citoyens! Dieu protège la France! Vive la République!

LETTRES SUR LE PROJET DE CONSTITUTION

(Septième et dernière lettre.)

POURQUOI JE M'ARRETE.

J'ai démontré que la principale cause de la misère des travailleurs, provient de la dépendance où ils sont du capital et du sol.

Il me restait à établir que les impôts ne sont pas équitablement répartis, et pèsent sur le nécessaire au lieu de n'atteindre que le superflu; que la plupart des contributions indirectes sont des charges qui accablent surtout le pauvre, et qu'ainsi le travail, au lieu d'être favorisé est esclave de toutes parts.

J'aurais examiné enfin les relations de l'agriculture et du commerce, la cause de la détresse de certaines industries abandonnées ou encombrées, le défaut de répartition entre le nombre de bras et les besoins.

Je n'aurais pas oublié non plus le travail agricole, tout aussi important, s'il ne l'est plus, que le travail industriel. Car, tandis que la France ne contient pas un million d'ouvriers dans les manufactures et les ateliers, elle possède sept ou huit millions de cultivateurs.

Mais à quoi bon toutes ces recherches? le temps n'est pas propice. Le droit au travail, si juste, si sacré, si simple et si clair, n'a-t-il pas été rayé dans la constitution pour faire place à une phraseologie obscure et embarrassée?

M. Thiers, dont le discours a été vivement applaudi, n'est-il pas venu se faire l'apologiste exclusif du passé?

La banque hypothécaire qui aurait été si favorable à tous les petits propriétaires ruraux, n'est-elle pas condamnée par les théories financières de M. Godechaux?

Les crédits à ouvrir aux travailleurs industriels et agricoles, aux associations d'ouvriers, n'ont-ils pas rencontré, dès l'abord, des obstacles de mollesse et de parcimonie?

L'assistance par le travail au moyen de travaux entrepris par l'état, n'a-t-elle pas été déconsidérée par la mauvaise organisation des ateliers nationaux, auxquels on ne réservait que du labeur inutile et dérisoire, et dont on faisait des foyers d'émeutes?

L'impôt progressif, dont l'équité est reconnue par les économistes eux-mêmes (notamment par Sismondi), n'a-t-il pas été compromis par la folie coupable de certains socialistes qui aboutissaient à décréter un maximum de propriété, et à tarir ainsi les ressources que l'industrie retire des grands capitaux qu'une mesure semblable réduisait à l'oisiveté? L'impôt progressif ne doit être appliqué qu'avec restriction; il ne faut pas qu'il dépasse un taux modéré, même pour les grandes fortunes; il faut que l'accroissement de la richesse demeure toujours comme stimulant au millionnaire qui se croiserait les bras et retirerait ses capitaux, du moment où son travail ne profiterait plus qu'à l'état. Des révenus sont venus, qui ont voulu substituer au stimulant de la propriété individuelle, le point d'honneur et la fraternité. Il est bon, sans doute, de s'arrêter au côté moral de l'homme, et de faire un appel au dévouement et aux sentiments généreux; mais il ne faut pas oublier que l'homme est à la fois âme et corps, et que les besoins matériels, plus prédominants ici-bas, plus vivement sentis, sont des mobiles qui ne pourraient disparaître sans danger. Les socialistes ont établi de fort belles lois, mais le malheur est qu'elles ne peuvent être pratiquées que par des anges. Je ne nie pas l'élévation de ces systèmes, l'esprit d'un titre de gloire pour l'humanité; ils prouvent que dès cette vie, des aspects nous sont ouverts sur les mondes supérieurs. Mais, de ce que notre imagination se sera promenade dans l'idéal, aura conçu des destinées meilleures et progressives; est-ce une raison d'appliquer à la terre ce qui n'est pas fait pour elle, ce qui dépasse la limite de notre grade, ce qui n'est pas présentement dans l'ordre hiérarchique de nos initiations et de nos épreuves? A ce jeu, on risque de s'user en efforts superflus, on risque de compromettre

le véritable bonheur que Dieu a mis à la portée des hommes. Aux heures de paix et de loisir, laissons-nous bercer de douces et chères rêveries; mais quand l'humanité souffre, quand l'ordre social est ébranlé, entrons résolument dans la vie pratique et réelle, prenons l'homme tel qu'il est avec ses instincts, ses penchants, ses mobiles, et gardons-nous soigneusement de le faire au gré de nos songes. Le socialisme est dangereux, en ce qu'il nie la grande idée chrétienne de l'infériorité du séjour terrestre, comme lieu d'expiation et d'épreuves, en ce qu'il promet aux pauvres un bonheur qui ne peut se réaliser ici-bas, en ce que, par l'exagération de ses espérances, il arrête les riches dans la voie des concessions équitables qui ne porteraient aucun préjudice aux droits acquis. D'un autre côté, néanmoins, il a été utile pour poser les problèmes, et pour faciliter les progrès compatibles avec les destinées providentielles de l'humanité. Je crois qu'il arrivera un moment, et nous n'en sommes pas loin, où, par des crédits largement accordés, par les impôts progressifs modérés, par une organisation industrielle et agricole mieux combinée, le paupérisme diminuera peu à peu.

J'allais omettre les impôts sur les successions et les testaments. Cette mesure encore a été compromise par l'exagération qu'on a voulu lui attribuer. Imposer l'hérédité en ligne directe d'un droit de 40 % c'était attaquer la famille et effrayer la société. Ne frappez au contraire que les successions de collatéraux éloignés, ou les successions testamentaires en faveur d'étrangers. Quelle opposition sérieuse rencontrerez-vous?

En résumé, il faut affranchir le travail de la domination du capital, des charges de première nécessité qui pèsent sur lui, prévenir les chômages par l'union de l'agriculture et de l'industrie, par la répartition plus égale des travailleurs selon les besoins de la production.

Mais je blâme énergiquement l'Assemblée nationale d'avoir rayé de la Constitution une formule que les sociétés secrètes prendront avec joie pour mot d'ordre et pour symbole.

Je blâme M. Thiers d'avoir exclusivement glorifié le passé et de n'avoir pas eu un seul élanement vers l'avenir, d'avoir parlé si légèrement de théories qu'il n'a pas étudiées, car sa critique est trop superficielle. Je n'approuve pas plus que lui les systèmes absolus du socialisme, du communisme et du Proudhonisme, mais au moins j'aime à les combattre par des arguments sérieux, et je ne conteste pas la valeur et la portée de quelques-uns de leurs aperçus.

Aujourd'hui les partis sont extrêmes.

D'un côté, des ambitieux qui trompent le peuple pour s'en faire un marche-pied aux honneurs, des fanatiques et des fous qui se laissent prendre à toutes les doctrines exaltées, et applaudissent le premier évergénisme qui déclamera emphatiquement contre la réaction et les aristocrates, au lieu d'émettre des idées utiles et des réformes praticables.

De l'autre, des égoïstes qui ont peur de leur ombre, et qui, pour conserver leur sécurité, étoufferaient toute idée généreuse et patriotique.

Que peuvent faire aujourd'hui les républicains sincères, ceux qui ne comprennent la liberté que par l'ordre, la société que par la religion, la famille, la propriété et le travail, ceux qui veulent la réalisation pacifique du dogme de la liberté, de l'égalité et de la fraternité? Ils sont entre deux camps opposés et ne marchent qu'en tatonnant.

Quant à nous tous, qui avons reçu de la providence la noble mission de penseurs, de poètes ou de philosophes, nous dominons tous les partis de toute la hauteur de nos principes et de toute la fécondité de l'avenir que nous présentons. Nous voyons le point d'intersection où, en deçà il y a immobilité et mort, où, au delà il n'y a que tempête et bouleversements. Mais nous ne devons parler que quand nous pouvons être écoutés et compris.

Voilà pourquoi je me retire pour un temps dans la solitude de ma pensée.

Faites, Messieurs de l'Assemblée Nationale, faites... ce n'est pas vous qui sauvez la France, c'est Dieu! Dieu qui a voulu la Révolution de Février! Dieu qui nous conduit à notre but marqué par ses desseins et en fera jaillir le triomphe progressif de la démocratie.

André PEZZANI,
Avocat à la Cour d'appel de Lyon.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

L'importance des chambres de commerce n'est pas assez généralement sentie; elles ont cependant des attributions qui leur permettent de peser d'un grand poids dans la discussion des intérêts généraux de l'industrie. Les citoyens patentés du département du Rhône ont été tous, sans distinction, appelés pour la première fois, le 24 septembre dernier, à concourir à la nomination des membres de la chambre de commerce de Lyon; ainsi peu à peu l'élément démocratique entrera dans nos institutions.

Nous voyons avec plaisir que la question politique a été écartée. Cela était juste, la politique proprement dite est totalement étrangère aux chambres de commerce; il suffit d'hommes capables de comprendre le progrès et les hautes questions commerciales. Les chambres de commerce sont donc un terrain neutre où les républicains du lendemain doivent être aussi bien accueillis que ceux de la veille, et elles peuvent être une fêche de consola-

tion pour l'aristocratie expirante, car on convient généralement qu'une haute position sociale est une des conditions pour y être admis.

Nous sommes fâchés d'être obligés de signaler l'incurie des électeurs; il ne s'est présenté, pour une opération aussi importante, que 4882 votans. Ont été élus les citoyens : *Grillet* aîné, 4484 voix; *Brosset* aîné, membre sortant, 5428; *Paul Desgrand*, 5385; *Arles-Dufour*, membre sortant, 5174; *Th. Tardy*, 2998; *Bonnardel* aîné, 2978; *Ant. Michel*, 2931; *Dubost*, 2943; *P. Meynier*, membre sortant, 2942; *Bruno-Faure*, 2941; *Hyp. Jame*, membre sortant, 2913; *Fougasse* aîné, membre sortant, 2902; *Arquillière*, membre sortant, 2870; *Clément* (des Ormes), 2837, et *Joannin* 2704.

Toutes ces nominations sont conformes à la liste du *Courrier de Lyon*; le *Censeur* peut en revendiquer quatre; le *Peuple Souverain* une.

Ceux qui ont obtenu le plus de voix sont les citoyens *F. Coignet* 1755; *Pain* fils, 1705; *Vachon* fils, 1690; *Ricard*, 1526; *Champagne*, 1501; *Dumortier*, 1424; *Ch. Sartin*, 1378; *Noailly*, 1375; *Rejanin*, 1534; *Cornu*, 1266; *Emm. Mouterde* 590. Ils étaient tous, sauf le citoyen *Mouterde*, portés par le *Peuple souverain*, qui portait également le citoyen *Grillet* élu à la presque unanimité.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 6 septembre 1848.

Le chef d'atelier peut-il répéter le prix de la nourriture d'un ouvrier lorsque ce dernier n'a jamais refusé de travailler? Non.

Le Conseil a ordonné la radiation d'une somme de 11 fr. que *Duranton* avait marqué sur le livret de la demoiselle *Ribert*, mineure, qui était demeurée chez lui six mois après son apprentissage, s'employant à ce qu'il lui commandait, et n'ayant quitté l'atelier que faute d'ouvrage.

Y a-t-il lieu à la résiliation du contrat d'apprentissage lorsque de part et d'autre les parties y ont contre-venu, notamment le maître en ne payant pas l'indemnité annuelle stipulée? Oui.

Ainsi jugé entre demoiselle *Lacour* et demoiselle *Mermet*.

L'affaire veuve *Thomé* contre *Chevrier* a été apaisée. Le Conseil a condamné *Chevrier* à restituer 100 fr. sur les remises qu'il s'était fait faire par la veuve *Thomé* lorsqu'il lui donnait de l'ouvrage, et il a condamné celle-ci à rendre l'ourdissioir.

La dame *Charbonnier* qui prétendait avoir occupé un métier d'écharpes à titre de locataire chez le sieur *Garnier*, a été déboutée de cette prétention, et sera payée comme ouvrière.

Un nommé *Giroud* faisant appeler *Mantet* et *Millet* en paiement de façons d'écharpes, a été autorisé par le conseil, ainsi que quatre de ses confrères présents à la barre, à faire faire, à la commission des écharpes, la retenue des sommes dues à ces négociants.

Audience du 13 septembre 1848.

Aucune cause n'a présenté de l'intérêt, si ce n'est que dans une, le conseil a admis, en qualité de mandataire d'un négociant en liquidation, le citoyen *Patry*, arbitre de commerce.

Audience du 20 septembre 1848.

Le maître teinturier peut-il renvoyer ses ouvriers sans avertissement? Non.

Le conseil a condamné *Renard*, qui paraît couturier du fait, à payer à quatre de ses ouvriers, une indemnité, et l'a engagé à mieux se conduire à l'avenir.

Le contrat d'apprentissage doit-il être résilié contre le maître par le fait que ce dernier a envoyé son apprenti travailler aux ateliers nationaux? Oui.

Ainsi jugé pour *Echevry* contre *Vaillant*.

Le Conseil a renvoyé, devant le citoyen *Falconnet*, une cause entre *Bonnard*, *Fage* et *Guitard*, dans laquelle il s'agit d'un billet indûment exigé par ces derniers, au dire de *Bonnard*, qui aurait été trompé, ayant égaré ses livres qu'il a retrouvés depuis.

Audience du 27 septembre 1848.

Une seule cause a présenté de l'intérêt, celle du citoyen *Noir* contre *Julien frères*; il s'agit de connaître le prix de façon des châles tibet. *Noir* réclame 1 fr. 50 c., et *Julien frères* offrent 90 c. Le conseil a renvoyé au 4 octobre pour faire enquête.

UNION DES VELOUTIERS. — Pendant que les théories s'élaborent, et en attendant que le creuset de la discussion sépare l'ivraie du bon grain, des hommes pratiques, las de souffrir, mettent la main à l'œuvre. Nous

applaudirons toujours aux tentatives directes, en nous bornant à recommander la prudence à leurs auteurs, parce que ces tentatives, vinssent-elles à avorter, n'en seraient pas moins des jalons précieux pour l'avenir.

Sous ce titre d'*Union des veloutiers*, une société vient de se former entre les citoyens *Covillard*, *Ennemond Brosse*, *Rozzi*, *Ritton* fils, *Joseph Pate*, *François Schmith*, *Gérard Neyrin*, *Jean-Baptiste Fournel* et *Font-Robert*. De nombreux adhérents se joignent chaque jour à eux et le directeur provisoire est un ancien négociant, possesseur d'une grande fortune, le citoyen *Ray*, homme éclairé dont le concours est un gage de succès.

PROJET de loi pour améliorer le sort de l'industrie, présenté à l'Assemblée nationale. — L'auteur, le citoyen *Vigne-Montet*, de Nîmes, nous adresse un opuscule sous ce titre. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro, en même temps que nous apprécierons les divers traités d'organisation du travail que févrière a vu éclore.

LE CARABINIER.

Air à faire.

Le sabre haut, carabinier!
Vole au combat, la charge sonne.
Pour la mort, à la faux d'acier,
Seras-tu donc l'épi qu'elle moissonne?
Pourquoi songer à ton vallon?
Pourquoi songer à ton vieux père,
Dont la main creuse le sillon,
Où croît la gerbe nourricière?
Ta tendre mère, au cœur souffrant,
Pour son fils toujours pleure et prie;
Ta bonne sœur... elle a seize ans,
C'est aujourd'hui qu'on la marie.

Le sabre haut, carabinier!
Vole au combat, la charge sonne.
Pour la mort, à la faux d'acier,
Dieu seul connaît l'épi qu'elle moissonne.
Il est sur ton cœur cet anneau,
Souvenir de ta fiancée!
Quand tu la quittas sous l'ormeau,
Sur ton sein, tendrement pressée,
Un baiser scella vos amours.
Un baiser de Jeanne, si sage!
Elle te préfère toujours
Au fils du maire du village.

Le sabre haut, carabinier!
Vole au combat, la charge sonne.
Pour la mort, à la faux d'acier,
Qu'importe à Dieu l'épi qu'elle moissonne.
Les grenadiers, d'un seul élan,
Ont abordé la canonade;
Les voltigeurs sur chaque flanc
Font ruisseler la fusillade;
Les fougueux et brillants hussards
Débordent le champ de bataille.
Bras, têtes, corps, volent épars
Aux coups brûlants de la mitraille.

Le sabre haut, carabinier!
Vole au combat, la charge sonne.
Pour la mort, à la faux d'acier,
Il tombera l'épi qu'elle moissonne.
Par mille boulets traversés,
Les carrés hésitant, fléchissant;
Sur les cavaliers renversés
Les chevaux pleurent et hennissent.
Va, frappe sur les ennemis;
Va, décide enfin la victoire,
Et que les tyrans, à leurs fils,
N'en puissent raconter l'histoire.

Victorieux carabinier,
Tout est fini, le rappel sonne.
Pour la mort, à la faux d'acier,
Il est tombé l'épi qu'elle moissonne.
Tous les feux déjà sont éteints;
Tout plie et fuit devant tes armes.
Seuls les bois, les monts, les ravins
Ont des bruits, des cris, des larmes.
Privés de guides, les coursiers
Errent dans la plaine poudreuse.
La voix des instruments guerriers
Chante la fanfare joyeuse.

Le sabre bas, carabinier,
Tout est fini, le rappel sonne.
Pour la mort, à la faux d'acier,
Oh! ne sois pas l'épi qu'elle moissonne.
Reviens : de tes sens agités
Calme les fureurs intrépides,
Serre les rangs... A tes côtés
Compte les selles qui sont vides.
Où sont-ils tous ces compagnons
Avec qui tu choquais ton verre?
Ah! qui ranimera leurs fronts
Gisant souillés sur la poussière.

Toi, plus heureux, carabinier,
Tout est fini, le rappel sonne.
Pour la mort, à la faux d'acier,
Non, tu n'es pas l'épi qu'elle moissonne.

Vainqueur et libre, quand un jour
Tu retourneras au village;
Quand, fidèles à votre amour,
Jeanne et toi serez en ménage,
Quand, vos enfants sur vos genoux,
Vous n'aurez plus ni rois ni guerres,
Souviens-toi, pour le dire à tous :
Dieu veut que les peuples soient frères.
P. CORREARD.

A LAMARTINE.

Quand le roi du désert, éloigné de son antre,
Allonge chaque patte et s'étend sur le ventre
A l'heure de midi,
Le soleil vient jouer sur sa rouge crinière;
Mais le sentant bientôt lui brûler la paupière,
Le lion fatigué ferme l'œil à demi.
Mille insectes, jaloux de sa toute puissance,
Encouragés alors par ce noble silence,
Sur le fauve empereur
S'enviennent tour-à-tour appliquer leurs morsures;
Mais lui s'est endormi dédaignant leurs injures.
Les insectes jaloux qui rampent ou qui volent,
Qui, lorsque le lion se lève, s'envolent
En poudreux tourbillons,
C'est l'envie et les sots, c'est la critique injuste
Ontrageant *Lamartine* et son génie auguste...
Lamartine tranquille et fort, c'est le lion.
Ed. P.

GANGANS POLITIQUES ET AUTRES.

* Dans les dernières élections du conseil général et des conseils d'arrondissement de Lyon, les candidats de l'aristocratie ont succombé à une *extinction de voix*, malgré les secours du clergé qui s'est montré en général dévoué.

* La réaction a eu beau s'agiter, elle n'aura pas de réveil à Lyon.

* L'impromptu suivant a été adressé au maréchal *Soult* sur sa déconfiture au conseil municipal. On sait que mis en opposition avec un cordonnier, ce dernier a été préféré.

A *Soult*, un cordonnier vient de livrer bataille :
Eh! quoi, sous le tranchet le sabre est abaissé!
Celui qui fait les cuirs devrait être classé
Avant celui qui les travaille?

* Au nombre des candidats qui se sont présentés pour recueillir la succession du citoyen *Lortet*, il s'en est trouvé un dont la seule recommandation était d'être le fils de son père, et encore ce père était-il un magistrat assez obscur. Aussi, lorsqu'on a dit aux électeurs : aimez *Bruyas*, ils se sont mis à rire.

* Un maire de campagne ayant dit à un paysan qu'il ne fallait pas voter pour *Raspail*, parce qu'il était communiste, et que les communistes voulaient le partage des biens, mais qu'il fallait voter pour *M. Rivet*, ancien fonctionnaire de sa majesté *Louis-Philippe*! « Oh ben! dit le paysan dans son langage pittoresque, j'aimions mieux voir por celi qui volave partageo que por celi qui volave tot gardi. »

* Quand on veut que les chaînes soient solides il faut les river.

* La garde mobile de Lyon aime peu le sucre candi, à en juger par ce qui s'est passé le 21 septembre dernier, à l'Hôtel-de-Ville.

* Certain notaire, le même jour, trouvait mauvais qu'on élevât la voix au nom du peuple. Parole de bornes.

* Nous avons entendu, à cette même séance, plusieurs réactionnaires dire : nous n'aimons pas ce *feuilleton* là; par contre, les patriotes le trouvaient excellent : nous ne savons de quel livre on parlait, mais nous voudrions que le livre de la justice en contint beaucoup.

* *Raspail* a été frappé d'un coup de corne au milieu de l'Assemblée nationale; ce qui l'empêche, quant à présent, de sortir du donjon de Vincennes.

Le mot de l'énigme inséré dans le dernier numéro (page 84) est la lettre *t*.

Le gérant, *DEVERT*.

Lyon Impr. de Rodanet et Comp., r. de l'Archevêché, 5.

LES BUGÉSIENNES.

Poésies, par *Aimé Vingtrier*; Lyon; Chambet, 1848; un joli vol. in-32. — Prix 1 fr 50 c. (275)

Traitement Simplifié.

ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE.

Pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes de la peau et du sang; dartres, gales, boutons, etc. **Injectons Infaillibles, du docteur Luppi**
Pour guérir, en trois ou quatre jours seulement, les gonorrhées, ou écoulements mêmes les plus invétérés, et contre lesquels ont échoué les autres moyens.

Chez *M. CAMISET*, pharmacien, place des Carmes, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon. (274)

ON S'ABONNE A LYON : chez M. Marius Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis,

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travailleurs.

Les échanges de journaux et tout ce qui concerne la rédaction, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.

LA VÉRITÉ A TOUS

Suite, v. p. 81.

Le gouvernement provisoire, composé d'individualités puissantes, était la représentation exacte de l'état de la société; né d'une acclamation populaire au sein de Paris insurgé, il fut également salué par l'acclamation générale et réfléchie de la France. Le peuple qui aime à tout symboliser eut bientôt trouvé une analogie entre les noms des membres du Gouvernement provisoire et les nobles conquêtes de l'humanité qu'il s'agissait de rendre impérissables. Pour lui, ARAGO représentait la science; LAMARTINE la poésie, et par ce mot on entendait l'idéal chrétien et révolutionnaire; DUPONT (de l'Eure) la probité, ou mieux encore l'austérité républicaine; LEDRU-ROLLIN la forme même du gouvernement; en lui, plus qu'en tout autre s'identifiait la République, parce qu'il était en quelque sorte celui qui l'avait proclamée à la tête des faubourgs et sur les barricades; CRÉMIEUX, appartenant au rit mosaïque, représentait l'égalité des cultes, la tolérance religieuse, l'abandon d'une religion de l'Etat; GARNIER-PAGÈS, grandi par la renommée de son frère, était le souvenir vivant des tentatives républicaines avortées depuis 1850; il liait le présent au passé; ARMAND MARRAST et FERDINAND FLOCON inauguraient au pouvoir les droits de la presse; la liberté de cette dernière pouvait-elle avoir des enfants ingrats dans une circonstance pareille? le barreau, dans lequel se personnifie la liberté de la parole, déjà garantie par Crémieux et Ledru-Rollin, trouvait dans un autre de ses membres, le citoyen MARIE, une consécration nouvelle; Marie avait fait entendre, au premier banquet réformiste, une éloquente protestation en faveur du prolétariat; enfin LOUIS BLANC et ALBERT représentaient le socialisme vainqueur, dans sa double expression la théorie et le travail manuel; ils donnaient à la révolution nouvelle le caractère de sociale qui devait la distinguer de ses aînées, et que nous sommes loin de vouloir lui contester. L'auteur de l'organisation du travail était encore ceint de l'aureole brillante de l'écrivain révolutionnaire qui avait fait l'Histoire de dix ans, sublime pamphlet en cinq volumes, et commencé l'Histoire de la Révolution, histoire qui était restée à faire, même après M. Thiers. Le fait de l'introduction d'un ouvrier au gouvernement était inouï, sans précédent. La nomination du citoyen Albert émancipait donc, plus que n'eût pu le faire aucune théorie, toute la classe ouvrière. L'égalité sociale n'était plus simplement un droit, mais un acte.

Si l'on pouvait toujours juger de la pratique par la théorie, il faudrait avouer que jamais combinaison ne fut plus heureuse, et le peuple avait eu un merveilleux instinct dans ce choix spontané qu'aucune délibération n'avait précédé. Toutes les garanties étaient données à la Révolution nouvelle. Au dedans, comme au dehors, le nom de Lamartine était populaire; il avait un reflet de bon ton qui pouvait rallier l'aristocratie étrangère et celle de l'intérieur, en adoucissant la transition de la monarchie au gouvernement républicain. L'Histoire des Girondins, acte de courage sous le règne qui venait de finir, on l'a trop tôt oublié, était un gage donné à la démocratie, si elle avait pu en avoir besoin avec des hommes tels que Ledru-Rollin, Dupont (de l'Eure) et Arago. Le socialisme pouvait-il se plaindre, à moins d'avoir la prétention d'escamoter la république à son profit. Nous expliquerons plus loin notre pensée à cet égard, car elle a besoin de développements.

Tout aurait donc dû marcher avec harmonie, et cependant ce fut cette composition même du Gouvernement provisoire qui a fait tout le mal, et nous allons dire comment.

Le pouvoir doit être homogène, et il ne l'était

pas. Des forces précieuses ont été dépensées dans cette lutte intestine, car trois partis se sont trouvés en présence. On l'a dit avec quelque raison peut-être : Albert et Louis Blanc représentaient une utopie; Ledru-Rollin et Flocon un anachronisme; Lamartine, Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, Crémieux, Garnier-Pagès et Marrast, la vérité.

Néanmoins, comme ils étaient tous sincèrement républicains et hommes de talent, ils se seraient facilement entendus s'ils n'avaient eu à subir une pression étrangère. Pour y échapper Lamartine et ses collègues n'ont pas fait à notre avis tout ce qu'ils auraient pu faire.

Ce qu'ils auraient pu faire, nous le résumons en peu de mots : il fallait faire de la démocratie. Des mesures démocratiques pouvaient seules sauver la France de la démagogie et de la réaction, son corrélatif obligé.

Les nations n'ont qu'une heure dans un siècle, a dit un philosophe, pour accomplir le progrès; cette heure la révolution de février n'a pas su l'employer.

Avant de dire ce qu'il fallait faire et ce qu'il a été fait, poursuivons notre investigation.

Le Gouvernement provisoire avait une double tâche, rassurer la société ancienne et préparer l'avènement d'une nouvelle ère par l'organisation de la démocratie. Il n'a accompli qu'imparfaitement ce travail gigantesque. Faute d'avoir rassuré l'ancienne société, il a donné naissance à la réaction; faute d'avoir organisé la démocratie, il a livré celle-ci sans défense à la réaction. L'excuse du temps qui aurait manqué n'est pas suffisante. Quand on veut et qu'on sait déduire les conséquences logiques d'un principe juste, une mesure complète n'est ni plus longue ni plus difficile à prendre qu'une mesure incomplète. On devait seulement être bien pénétré d'une chose, c'est que la démocratie laissée à elle-même amenait forcément la licence, celle-ci l'anarchie, et que cette dernière n'étant pas un état normal ne pouvait subsister pendant un certain temps qu'à l'aide d'une terreur contre laquelle la conscience publique révoltée et les intérêts particuliers froissés réagissent bientôt avec force. L'organisation immédiate de la démocratie aurait prévenu la licence. Nous n'aurions dès-lors pas aujourd'hui à combattre la réaction.

La démagogie et le communisme débordèrent le Gouvernement provisoire, après l'avoir neutralisé, faute de lui avoir opposé une digue infranchissable dès le commencement. Ce que les chefs comprennent, les soldats ne le comprennent pas. Albert et Louis Blanc, malgré leurs théories, se seraient réunis à Lamartine comme Ledru-Rollin et Flocon, si le peuple égaré ne les eût poussés en avant au risque, comme il est arrivé, de se précipiter dans l'abîme.

La démagogie et le communisme éloignèrent tous ceux qui ne demandaient pas mieux que de se rallier à la République; tous les hommes d'ordre, tous ceux qui voulaient que la société, en se transformant, respectât les droits acquis dans leurs possessions actuels, sauf à prévenir, par des lois démocratiques, la faculté d'acquiescer, à l'avenir, des droits semblables, qui ne peuvent l'être qu'au détriment de tous. Ils transformèrent les clubs en conciliabules anarchiques, où les propositions les plus incohérentes se firent jour, et comme si ce n'était pas assez de ces ateliers de discorde civile, il se forma des clubs centraux, reliant tous les clubs particuliers par le lien volontairement consenti d'une obéissance passive, et constituant en face du Gouvernement un pouvoir sans nom. Le Gouvernement descendit sur la place publique, passant ainsi des mains de l'autorité dans celles d'agitateurs plus ou moins obscurs, et surtout pour la plupart ambitieux de bas étage, cherchant à s'éle-

ver sur les débris de la patrie en cendre.

Le communisme en tant que théorie, et par ce mot nous généralisons toutes les utopies socialistes, le communisme est digne de la vénération de tous, car il est la réalisation de l'Evangile; il est le règne de la fraternité sur la terre. C'est ainsi que ses adeptes de bonne foi, et ils sont nombreux, le conçoivent; mais comme pour produire ses effets il exige des hommes parfaits, il ne peut être que le rêve d'un homme de bien. On ne gouverne pas la société avec un rêve, quelque brillant qu'il soit. Le tort immense de la presse démocrate a été, sous le dernier Gouvernement, de ne pas éclairer les peuples sur les dangers de ces théories vaines, qui ont pris naissance le jour où un homme a entendu la voix de Dieu s'élever dans son cœur en faveur de ses frères souffrants et déshérités des biens de la terre. Ce silence obstiné a déconsidéré la presse démocrate, parce qu'il a fait croire à un insolent et égoïste dédain pour le bonheur de l'humanité; il a laissé le champ libre aux rêveurs, et, aux jours de la lutte, ces rêveurs, forts de la confiance des masses séduites, ont cru le moment favorable pour passer de la théorie à l'application. Or, la conscience humaine répugnant à cette application, les novateurs ont dû : il faut lui faire violence, causer un mal présent pour produire un grand bien futur; c'est là ce que nous avons appelé le fanatisme de la vertu. Imbu de cette idée, un peuple bon, mais facile à tromper, s'est lancé de la meilleure foi du monde sur la mer orageuse de la démagogie; il n'a pas compris que toute révolution était nécessairement sociale, mais qu'elle ne produisait pas immédiatement ses fruits; il a cru à la possibilité d'une réforme radicale instantanément décrétée. Sa cause était juste, il a cru au triomphe de cette cause par la force, tandis qu'elle ne doit arriver que par la loi. Qu'est-ce que la loi? c'est la raison écrite, c'est la formule par laquelle la justice se manifeste aux hommes. C'était donc à l'intelligence seule qu'il appartenait de promulguer la loi; les clubs ne pouvaient représenter, et ils n'ont représenté en effet que les vœux et les besoins du peuple. Le malade peut bien indiquer son mal, le médecin seul est apte à trouver le remède; mais le médecin consciencieux hésite, les charlatans n'hésitent pas, et ont pour tous les maux une panacée universelle.

Tout changement dans la forme gouvernementale amène une crise et suscite des mécontents. Les gaspillages de la monarchie ont dû augmenter l'intensité de cette crise que l'inauguration de la République était appelée à subir, et qui aurait eu lieu plus tard par la force même des choses; il fallait la prévoir et y porter un prompt remède. Les hommes politiques du gouvernement provisoire ne comprirent pas la force de l'élément démocratique, ou n'osèrent pas s'en servir; ils ne comprirent pas l'influence de ce mot magique la République; ils doutèrent de Dieu et de la France : Dieu et la France les abandonnèrent. Cette inertie livra le champ à la démagogie et au communisme; ceux-ci, au lieu d'appliquer un topique convenable à cette crise, l'aggravèrent par leurs folles prétentions. Ce qui eût été accordé au nom de la patrie en danger fut naturellement refusé à la démagogie voulant faire peur, au communisme, dont la majeure partie de la France entendait parler pour la première fois; qu'y a-t-il de surprenant? Le communisme déclarait la guerre au capital, et le capital se cacha ou s'expatria; par suite le crédit, cette sensitive du commerce, s'évanouit; quant à la démagogie, elle s'était trompée d'époque, ou pour mieux dire, elle n'avait compris ni la révolution de 89 ni l'époque actuelle.

Elle n'avait pas compris la révolution de 89. Cette révolution fut sainte entre toutes, parce qu'elle était le fruit de la pensée humaine élaborée

rée pendant vingt siècles. Si elle fut violente, c'est qu'elle fut amenée à la violence par la lutte de l'aristocratie, et néanmoins pour n'avoir pas su borner la répression, pour avoir enfreint l'un des termes du symbole révolutionnaire (*la fraternité*), il ne lui fut pas donné d'accomplir toute sa mission. C'est ainsi que le peuple Hébreux erra longtemps dans le désert avant d'entrer dans la terre promise, parce qu'il transgressait la loi divine.

La démagogie n'a pas compris l'époque actuelle; elle a voulu imiter ce qui s'était fait à la première révolution, mais elle n'a fait qu'une indigne parodie d'un beau spectacle. Aucun des éléments de la lutte n'était resté le même; la noblesse et le clergé étaient hors de cause; il s'agissait simplement de conférer au prolétariat les mêmes avantages que ceux dont la bourgeoisie était en possession, et celle-ci trop nombreuse pour s'expatrier ou pour se laisser dominer, ne l'était pas cependant assez pour repousser à main armée un adversaire qu'elle ne pouvait combattre au nom du droit; aussi la bourgeoisie se taisait; elle offrait même le partage du pouvoir; elle offrait de changer les lois qui régissent la société. Que pouvait-on raisonnablement lui demander de plus?

La démagogie n'avait donc aucun but. Pour combattre il faut un ennemi, la République n'en avait point. Sans doute cette soumission n'était pas absolument sincère, mais en quoi cela pouvait-il importer à la démocratie triomphante? Ne lui suffisait-il pas de se constituer fortement au pouvoir? cela était évident, et pour n'avoir pas voulu accepter la révolution en ces termes qui rassuraient le présent en changeant l'avenir, la démagogie resta isolée et fut privée du concours de tous les républicains éclairés; elle s'en vengea en les traitant de Girondins. Ces mêmes Girondins eussent été les plus ardents Montagnards si le salut de la révolution l'eût exigé. Dieu veuille que cette parole n'ait jamais besoin d'être mise à l'épreuve!

Ainsi, au lieu de rallier la bourgeoisie, la démagogie eut pour effet de diviser le parti lui-même de la République. Or, tout parti qui se scinde compromet son existence. Un funeste effet de cette discorde fut d'ôter à la République naissante le prestige de l'enthousiasme qui est le véhicule des grandes choses.

Si les républicains sincères se trouvèrent rejetés comme Girondins, quel pouvait être le sort de ceux bien plus nombreux qui n'avaient pas même à faire valoir des antécédents démocratiques, et auxquels on pouvait justement reprocher de n'être républicains que depuis la proclamation de la République? Exclue, sous le titre d'aristocrates, de la communion fraternelle, ils se sont bien vite repentis d'un moment d'abandon, et ils ont été grossir les rangs des véritables aristocrates; ce sont eux qui font la force du parti réactionnaire.

C'est à l'aide d'un mot que la scission s'est opérée. *L'organisation du travail*, étendard d'un socialisme menteur, a été le mystérieux *schibole* employé dans cette occasion. Quiconque n'a pas crié sur les toits cette formule humanitaire, quiconque n'a pas eu l'orgueil ou la niaiserie de dire qu'il possédait une solution complète, a été rejeté comme indigne. Ce fut la première pierre d'achoppement du gouvernement provisoire.

(La suite au prochain numéro.)

ASTROLOGIE.

HOTEL DES INVALIDES.

Le lendemain de la révolution de février, le peuple écrivit sur le fronton du palais des Tuileries : *Hôtel des invalides civils*. Le gouvernement provisoire sanctionna, par un décret, la volonté du peuple exprimée avec tant de spontanéité.

La création d'un hôtel civil pour les invalides n'a rien d'extraordinaire; rien qu'on puisse regarder comme irréalisable. Une institution pareille a été fondée pour les invalides militaires, et, par cette fondation plus que par ses conquêtes, Louis XIV a mérité le nom de Grand. Il ne s'agit donc que de faire pour tous ce qu'on a fait pour quelques-uns; mais en même temps il faut généraliser et faire d'une manière complète ce qu'on juge être bien.

Nous demandons donc qu'on fasse fructifier la pensée à laquelle est dû l'hôtel des invalides militaires. Tous les citoyens étant soldats de 21 à

25, d'après notre système, il n'y a pas lieu à distinguer les invalides civils de ceux militaires. Seulement nous voudrions deux espèces d'hôtels, disséminés sur différents points du territoire; les premiers pour les hommes mutilés, soit à la guerre, soit dans l'industrie ou par d'autres causes; les seconds pour les invalides exempts d'infirmités.

Tous les citoyens admis à la retraite, infirmes ou non, auraient le droit d'entrer dans un de ces hôtels, à leur choix, d'après sa spécialité, dans le cas où, n'ayant pas d'autres ressources que leur pension, et répugnant à habiter la campagne ou des petites villes où ils ne seraient appelés par aucun souvenir, ils préféreraient cet asyle. Il est bien entendu qu'ils seraient toujours libres de le quitter et de réclamer le paiement de leur pension en espèces.

Ces hôtels seraient placés à la proximité des grands centres de population, et construits d'une manière grandiose, ainsi que nous l'avons dit pour les différentes écoles.

A cet égard, et pour bien faire comprendre notre pensée, nous dirons que les écoles dont nous avons parlé et les hôtels des invalides doivent être édifiés sur le modèle des citadelles, c'est-à-dire de petites villes de une à deux lieues de tour, ceintes de murs d'une dimension suffisante pour empêcher toute communication extérieure. Dans l'intérieur seraient tous les bâtiments nécessaires, les professions usuelles indispensables à une vaste agglomération; des jardins, des promenades en rendraient le séjour agréable. En un mot, ce seraient de petites places fortes se reliant aux villes. De cette manière, un but nouveau de promenade serait offert aux citoyens qui pourraient, avec des permis, visiter leurs parents ou amis, comme ceux-ci pourraient, avec des permissions de sortie, se rendre à la ville, ainsi que cela se pratique et est facile à concevoir.

Il est inutile d'entrer dans de plus longs développements; le principe étant accepté, l'application en devient facile. Nous allons continuer l'examen des questions nombreuses qui se rattachent à notre système.

QUELQUES CONSIDERATIONS.

Par l'*Education égalitaire*, nous avons assuré la protection de la société à l'homme pendant la première période de la vie; par la *limitation des professions* et la *mise à la retraite* des titulaires à l'âge de 60 ans, nous lui avons assuré une place dans la société. Cette mise à la retraite a amené forcément l'établissement de *Caisse de retraite* et d'*hôtels des invalides*; ainsi nous avons garanti le sort des citoyens aux deux époques extrêmes de la vie; le devoir de la société se trouve rempli, traçons maintenant celui des citoyens.

De 25 à 60, il reste 35 ans qui sont l'âge mûr pendant lequel l'homme, jouissant de toutes ses facultés physiques, ayant la plénitude de sa raison, doit à la société les fruits de son intelligence et de son activité. Il est citoyen, il en a les prérogatives, il en a les devoirs: la loi qui lui garantit les premiers exige aussi l'accomplissement des seconds; mais, pour user de ses droits et remplir ses devoirs, le citoyen doit avoir son libre arbitre. Sans cette faculté précieuse qui est son attribut, l'homme réduit à l'instinct physique de la brute, n'aurait aucun mérite, et, ne pouvant ni progresser ni décroître, ne se reliait pas à son auteur. L'homme doit donc agir avec liberté, mais les limites en sont réglées par la loi civile, afin qu'il ne puisse en abuser au détriment d'autrui, soit dans le for extérieur; par la loi morale sanctionnée par la loi religieuse, afin qu'il ne puisse en abuser au détriment de lui-même, soit dans le for intérieur.

C'est pourquoi nous voulons que l'homme en société conserve son individualisme; c'est pourquoi nous repoussons les systèmes dont le but est d'assurer et même d'augmenter son bien-être matériel, sans autre coopération de sa part que la mise en commun du travail social. Nous voulons que l'homme soit mû par l'intérêt particulier, parce que cet intérêt est un élément du progrès, et qu'il concourt à l'intérêt général. Nous voulons que l'homme soit l'artisan de son bonheur, afin qu'il trouve dans sa bonne conduite une récompense, dans ses écarts un châtement; afin que la vertu et le vice aient des signes sensibles qui les manifestent. Nous voulons que l'homme soit proprié-

taire, afin qu'il soit citoyen libre, car c'est la propriété qui a arraché l'homme à l'esclavage. Mais en même temps, nous voulons que la liberté de chacun ne puisse nuire à celle d'un autre; que l'intérêt individuel ne puisse nuire à l'intérêt général; que la propriété ne puisse être abusive au préjudice de l'intérêt de tous.

Sans doute il serait préférable, et personne ne le nie, que l'intérêt général fut l'intérêt de chacun; que tous fussent assez dévoués et assez sages pour vivre en commun sous la loi de la fraternité. Mais nous l'avons déjà dit, vouloir fonder une société humaine sur le *sentiment de la fraternité*, c'est poursuivre une brillante chimère. Le mirage perd plus de voyageurs que le simoun, et comme le pèlerin du désert, nous devons nous garder des trompeuses espérances dans cet immense Sahara de l'humanité, où l'orage soulève aujourd'hui tant de tourbillons; c'est donc, nous le répétons pour qu'on nous comprenne bien, sur le *devoir de la justice* que nous voulons organiser la société. Notre devise est et sera toujours *sub lege libertas*, la liberté sous la loi.

Ainsi maintenant, nous avons à chercher cette loi qui, par la justice, garantira la liberté: pour la trouver, il nous faut considérer l'homme dans ses divers rapports. Il doit l'être comme homme vis-à-vis de la famille, vis-à-vis des autres hommes; comme citoyen, vis-à-vis du pouvoir social. Ce dernier comprend l'autorité religieuse, l'autorité gouvernementale, l'ordre judiciaire, l'ordre militaire, l'ordre administratif. Il doit encore être considéré comme producteur et consommateur, c'est-à-dire dans ses rapports avec l'agriculture, le commerce et l'industrie.

La suite au prochain numéro.

L'Expropriation pour cause d'utilité publique appliquée à la campagne.

Qu'à la ville une maison quelque peu borgne ou honteuse empiète d'un pied sur une rue large de trente ou quarante pieds, vite la loi s'émue... son cœur saigne, elle s'indigne, elle s'agite, elle s'exclame, et, au nom de l'*utilité publique*, elle crie haro sur le propriétaire. De gré ou de force, il est obligé de démolir sa maison. Ne choquait-elle pas la vue? ne gênait-elle pas quelque peu, dans un endroit donné, la circulation? N'y avait-il pas là effrayante urgence? énorme péril en la demeure? Ne s'agissait-il pas de la rectitude de l'alignement? de l'élargissement du trottoir?

Ainsi, de par l'autorité de la *voierie*, les prétendus droits imprescriptibles de la propriété sont lestement foulés aux pieds, et l'on oblige cet homme à démolir à l'instant sa maison, maison paternelle peut-être... maison où peut-être il a vu mourir sa mère!

Cette subordination de l'intérêt privé à l'intérêt de tous part, certes, d'un principe admirable en soi, résumé par ces mots: *utilité publique*. Pour tous les bons esprits il y a une sainte révolution sociale dans l'intelligente, large et féconde extension de ce principe d'expropriation; mais pourquoi limiter au seul embellissement des villes les conséquences de ce magnifique principe de fraternité? Pourquoi la société, si radicalement, si légitimement agressive à la propriété, à l'*individualisme*, lorsqu'en certaines circonstances données, la propriété, l'*individualisme* nuisent au bien-être commun, pourquoi la société reste-t-elle insonnante, désarmée, à l'endroit de questions tout autrement considérables que celles de l'alignement des rues; lorsqu'il s'agit enfin de la fertilisation, de la richesse du pays, et surtout de la vie... oui, de la vie du plus grand nombre de ses enfants?

Au nom de l'humanité outragée, au nom de la divinité outragée, car c'est un sacrilège que d'user si indignement de ce que Dieu a créé pour la satisfaction de tous; certes, la société ne devrait-elle pas s'écrier:

Au nom de l'*utilité publique* assainissez vos terres, construisez des habitations humaines, et non des tanières pour les hommes laborieux, qui sentent cultiver et mettent en valeur le sol dont vous êtes détenteurs; arrachez ces malheureux, après tout vos frères, vos semblables, à des maladies qui les écorcent, qui les tuent! et dont vous êtes responsable aux yeux de Dieu et des hommes, puisqu'il dépend de vous de détruire la cause de ces mortalités; sinon la société vous exproprie, ainsi qu'elle le fait lorsqu'un propriétaire refuse de subir l'alignement ou de rebâtir une maison dont la ruine imminente menace la sûreté des passants.

En vain, dirait-on, les fonds me manquent pour défricher ou pour assainir mes terres, pour bâtir des maisons saines et logeables au lieu de tanières de boue et de paille.

La société ne devrait-elle pas répondre:

— L'assainissement d'une partie du sol commun, sa mise en valeur, sa fertilisation et, en outre, la santé, la vie de cinquante familles, ne doivent pas être forcément subordonnées aux fluctuations de votre caisse, à l'insuffisance de vos ressources ou à la dureté de votre

coeur. Etes-vous trop pauvre pour être si riche? Vendez vos terres... la société exigera de l'acquiescer les garanties que vous n'offrez pas. Les acquiescements feront-ils défaut? la société a hêtera; la terre rend toujours, et certainement, et au double, les avances qu'on lui fait, mais à la condition que ses produits, on pourra les attendre. Une fois propriétaire, la société assurera, cultivera, défrichera, bâtera dans l'intérêt de tous, et conséquemment d'elle-même, car elle appellera les travailleurs agricoles, en association, en participation.

Et alors la communion aura remplacé l'égoïsme et stérile individualité, et alors ces landes, naguère marécageuses, solitaires, presque stériles, où végétait une population misérable, malade, se transformeront en un pays riant, fertile et peuplé de gens heureux, jouissant, de par le droit du travail et de l'intelligence, des biens que Dieu a créés pour tous.

Et hêti soit Dieu! telle est la force des choses, que ces temps là approchent; l'assent les hommes qui gouvernent que l'émancipation des classes déshéritées s'effectue, ainsi qu'il est possible, sans secousse, sans violence, sans victimes, et à la satisfaction de tous les intérêts!

Engène SÈZ.

Martin ou l'Enfant trouvé (tome I, page 229).

Un projet de colonisation, appuyé d'un nombre considérable de signatures de propriétaires, cultivateurs, etc., de Paris et des départements, vient d'être présentée à l'Assemblée nationale par la Compagnie de défrichement des terres incultes de la France. — Ce projet, dont les combinaisons à la fois heureuses et simples peuvent résoudre le point essentiel de la question relative à l'organisation du travail, doit, dit-on, fixer sérieusement l'attention des représentants du pays, en ce que la Compagnie n'expose pas seulement une idée, mais offre encore le moyen de la mettre à exécution. Ainsi elle propose, à des conditions qui sont développées dans le projet, de prendre d'abord mille travailleurs sur les terres dont elle a fait l'acquisition dans plusieurs départements, et de prouver par cet essai de colonisation, qu'elle prend l'engagement de continuer sur tous les terrains dont elle est déjà ou deviendra propriétaire, que le plan qu'elle s'est tracé doit produire les plus heureux résultats, et diriger dans un temps rapproché les bras et les capitaux vers l'agriculture. — On comprend qu'un projet de cette nature, qui a pour but de créer le travail, de l'organiser, en même temps qu'il a également pour objet d'améliorer le sort du travailleur et de ramener le calme et la confiance dont l'agriculture a besoin pour prospérer; on comprend, disons-nous, qu'un projet de cette nature ait de bien légitimes droits à la sympathie de tous les hommes qui veulent sincèrement le bien du pays. Puisse-t-il être favorablement accueilli par l'Assemblée nationale et recevoir une prompt exécution. Tous les hommes intéressés dans la question doivent former ce vœu.

Communiqué.

BIBLIOGRAPHIE.

Développements historiques sur l'origine de la race française, lus à la séance de l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 26 mai 1845, par A. RABUSSON.

Cet opuscule nous a paru précieux, non-seulement par le sujet, par la manière dont il est traité, quoiqu'on puisse désirer un peu plus de méthode et de clarté, mais surtout par les aperçus nouveaux et ingénieux qu'il renferme. Nous croyons devoir en présenter une analyse succincte.

Le premier chapitre est consacré à l'importance de la situation de la ville de Paris, capitale de la France; l'auteur la regarde comme une digue en faveur de la civilisation, et en effet, il nous montre, dans un tableau animé, que les civilisations successives de l'Égypte, de la Babylonie, de la Grèce, de l'Italie, ont disparu sous la pression des peuples sortis de l'Asie centrale, quelque route qu'ils aient suivie; et dans l'avenir, Paris qui résume l'Europe, devra être le centre vers lequel convergeront les populations d'Amérique lorsqu'elles seront arrivées à se trouver trop à l'étroit dans ce vaste continent.

L'auteur distingue trois races : la première brune, qui vient du midi, et qu'on retrouve dans le fond de l'Espagne et dans le sud de l'Italie; la seconde blonde, qui vient du nord et dont le type se trouve sans mélange dans le Danemark; la troisième châtain, qui couvre les provinces du centre. C'est de cette dernière race que M. Rabusson cherche à retrouver l'origine perdue dans la nuit des temps, et il essaie de la trouver par des inductions ingénieuses dans une invasion, antérieure aux temps historiques, de peuples venant d'au-delà du Rhin, de la vallée du Danemark, et entrés sur notre territoire par Genève et Belfort; c'est de ces peuples que descendraient les populations actuelles des vallées de la Seine et de la Loire, populations qui ont remplacé les anciennes.

D'où venaient ces peuples? probablement de la Hongrie, et ils occupaient à peu près les régions où se trouve aujourd'hui l'empire d'Autriche. Nous ne pouvons donner les raisons assez péremptoires que l'auteur accumule pour prouver son hypothèse, mais sa tâche ne s'arrête pas là, et il se demande d'où venaient nos pères avant d'être entrés dans le territoire Autrichien. Serions-nous Slaves et sortis des provinces Illyriennes? Telle est la question qu'il pose; mais, avant de la résoudre, il fait

un long détour dans lequel l'imagination se complait. Impossible à nous de le suivre dans cette excursion scientifique; bornons-nous à rapporter quelques germes de la précieuse moisson. Suivant M. Rabusson, le nom de celtes serait un nom de religion, de même que l'on désigne sous le nom de chrétiens, les divers peuples d'Europe, Français, Allemands, Italiens, Espagnols, Anglais, Portugais, etc. Il appuie cette conjecture sur ce qu'on ne trouve aucune trace de ce nom celte qui a couvert l'Europe. Le celticisme serait donc une religion, et comme on trouve dans l'Iliade que les pontifes de Dodone s'appelaient Selloi il conclut qu'il n'est pas téméraire de faire dériver Celtoi de Selloi.

A l'appui de cette investigation, l'auteur examine la tradition du combat d'Hercule contre Geryon et Taurisque.

Il est dit, dans la légende : qu'Hercule a débarqué au golfe d'Ambracie, au pied des montagnes qui, aujourd'hui encore portent le nom d'Aeroceraune, au pied des monts Cerauniens. Ce nom est celui d'un peuple des premiers âges de la Grèce, et dont l'histoire des Argonautes est remplie. Qu'étaient ces Cerauniens? Probablement les peuples qui habitaient ces montagnes, soit qu'ils eussent leur nom, soit qu'il leur ait été donné le leur. Hercule est non seulement la personification du peuple phénicien, mais un nom générique sous lequel on désignait les pontifes qui le gouvernaient. Les Héraclides, suivant M. Rabusson, ne sont autres que les chefs religieux, les membres de la théocratie qui régnait à Tyr ainsi qu'en Égypte et dans d'autres contrées. Or, le nom que les Romains ont traité par Geryon est en grec Kerononos, où il est facile de reconnaître les monts Cerauniens. Ainsi, quand les Phéniciens débarquent au golfe d'Ambracie, au pied de Geryon ou Kerononos, ils entrent en lutte avec les peuples de ces montagnes et les combattent; ensuite ils vont plus avant et rencontrent les Taurisques. Qu'est-ce que ce peuple? Nous savons que le mont Hémus a porté le nom de Taurus; les Taurisques sont donc les peuples de l'Hémus. Là encore la fortune suit les Phéniciens, et ils établissent leur religion avec leur empire; de là l'introduction du celticisme. La légende ajoute que Hercule (le peuple Phénicien) deflectens iter intravit in galliam. En effet, il faut bien deflectere iter, pour entrer de la Turquie d'Europe dans les Gaules. Il faut lire, dans l'ouvrage même, les considérations puissantes que fait valoir l'auteur, et nous y renvoyons les lecteurs.

Nous arrivons à la partie la plus intéressante peut-être de cet opuscule de quelques pages, mais qui contient matière à plus de réflexions et renferme plus d'érudition que maints gros volumes.

M. Rabusson repousse, comme improbable, les suppositions admises, jusqu'à ce jour, que les mers Egée et Ionie tirent leurs noms de deux hommes tombés dans leur sein. Non, dit-il avec une conviction que nous partageons, leare, Egée ne sont pas des hommes, ce doivent être des villes ou des provinces; témoin le nom de Carie, resté à l'une des côtes de cette mer, et il en tire la conséquence que tout ce qui s'étend de mer depuis le pied de la Thrace, de la Macédoine et de la Thessalie jusqu'à l'île de Crète, a été terre autrefois, et il appelle cette grande catastrophe l'événement de la mer Noire.

Cette vallée devait être extrêmement fertile, elle devait avoir une capitale, et les habitants ont dû en conserver le souvenir, et le transporter partout où ils ont émigré; ainsi, par exemple, si la Méditerranée envahissait la vallée de la Seine, les citoyens échappés reconstruisaient Paris partout où il aborderaient.

La capitale de cette immense vallée s'appelait Troie; ce n'est pas sous l'effort des armes qu'elle a succombé, c'est par l'effet du grand événement de la mer Noire. Son nom a survécu, ses habitants en ont porté partout l'image... sur la côte d'Asie... sur la côte d'Égypte... sur la côte de l'Adriatique, dans nos campagnes elles-mêmes, dans les campagnes de la Seine. Voilà pourquoi nous en retrouvons le nom sur tant de points; voilà pourquoi, sans qu'on puisse en rendre compte autrement, les peuples des Gaules, de l'Italie, de l'Espagne et même de l'Écosse se sont dits, pendant si longtemps, descendants des Troyens. Comment comprendre en effet que d'une seule ville, et d'une ville prise d'assaut, aient pu venir ces nombreuses populations qui ont porté par tout l'Occident ces traditions. Ainsi, les Troyens sont nos pères... l'Iliade est notre histoire... Qu'elle est l'idée mère de l'Iliade? l'enlèvement d'Hélène, belle entre les belles; mais cette femme si belle ne serait-elle pas la personification de la patrie, de cette vallée si belle conquise par les eaux. Hélène a porté un autre nom, dit la tradition, elle s'appelait Io et le nom d'Ionie est resté à tout le littoral de cette région. Ne pourrait-on pas supposer que ce nom d'Ionie était celui de la contrée entière avant qu'elle disparût sous les eaux? M. Rabusson croit cependant devoir également la désigner sous le nom d'Eridanie.

M. Rabusson est amené par son sujet à traiter de l'Atlantide de Platon, et il admet la disparition de cette contrée par un débordement de l'Océan, auquel il donne le nom primitif d'Euxin, et par l'étymologie Mer-Noire, n'étant pas difficile de trouver dans la première syllabe de oc-éan le mot noir. La Grèce moderne se composerait de trois éléments : 1° les peuples primitifs qui occupaient la chaîne du Pindé, à l'île de Crète, refoulés par la conquête et redevenus prépon-

dérants quand la vallée conquise eût disparu; 2° Nos pères, toujours restés en nombre inférieur et tout autour de la vallée engoutie; 3° les Hercules, ou conquérants phéniciens.

Au moyen de l'étymologie, M. Rabusson nie l'existence d'Homère; il faut dériver son nom de om venant de nomos loi, chanson et de eros, d'où on a formé le nom de héros, c'est-à-dire om-eros, récits des chants des héros. Il en serait de même, selon lui, de Dionysios, auquel on attribue l'histoire des traditions les plus recueillies de la Grèce. Dionysios n'est que la personification de l'histoire des peuples, dont l'âge est devenu l'âge des dieux, comme l'Homeros est la personification des récits poétiques de l'âge devenu depuis l'âge des héros.

Nous arrivons seulement à la page 63; l'auteur traite du débordement de la Mer-Noire dans ses rapports avec les traditions de l'Égypte. Il voit que les traditions de l'Égypte comme celles de la Grèce enferment les mêmes personnages, les mêmes Dieux; il en conclut qu'au moment où cette grande catastrophe est arrivée les peuples qu'elle a forcés à émigrer se sont portés dans toutes les directions, et qu'une partie s'est réfugiée en Égypte. Dans le nom d'Égyptus donné au Nil on trouve un souvenir de la mer égée : Egée-potamos.

Nous ne saurions terminer cette analyse, si découlée d'un ouvrage qui nous plaît, sans dire comment notre auteur explique les légendes de Prométhée et de Cassandre.

PROMETHÉE serait la région située en avant de la Médie, Pro-médie, comme on a appelé Pro-pontide, la mer en avant de la mer du Pont. Cette région était chaque année entamée par l'écoulement de la Mer-Noire qui, comme un aigle ou un vautour, emblèmes d'un fleuve impétueux, rongait les entrailles de la Pro-médie. De là la fable d'un aigle dévorant le foie de Prométhée. Le mot foie, dans la langue des Grecs, rendait l'idée, que nous exprimons par cœur et entrailles. Hercule (le peuple phénicien) a dévissé Prométhée, c'est-à-dire que ce peuple connaissant le grosissement successif de la Mer-Noire, parce que les traditions des peuples riverains étaient récentes, a imaginé de lui ouvrir une autre issue, afin de rendre au jour les terres submergées, et de lier encore la tradition d'Hercule séparant l'Europe de la Lybie; de là encore la tradition d'Hellé, tombée dans la mer. Par l'abaissement de la Mer-Noire, la prométhée submergée a reparu, et la mer de l'Héllespont s'est formée.

Quant à Cassandre, ce nom désigne non la fille de Priam, mais un peuple, les Casses, habitant les lieux élevés, Andes, et par contraction Cass-andes qui, voyant l'envahissement successif des terres, prédisaient l'événement futur : « Prenez garde, devaient-ils dire, le jour où les eaux franchiront la chaîne, vous serez inondés. Il y a là une énorme nappe d'eau; il y a là tout une mer qui vous engoutira. » Par suite de l'insouciance habituelle, leurs avis furent inutiles, et de là le rôle attribué à Cassandre. Ce peuple de Casses n'est pas un peuple imaginaire, car on trouve un vestige joint au nom de Troie; dans les Tri-casses, qui ont fondé en France la ville de Troie; il n'est d'ailleurs pas sans rapport avec la presqu'île de Chalcidique.

C'est aussi dans cette vallée submergée, et non en Égypte, que M. Rabusson place Isis et Osiris, qu'il croit être la personification de populations entières plutôt que des personnages.

Achevant son immense, mais substantiel travail, M. Rabusson assigne à nos pères pour origine les régions du Taurus; ils occupaient ce grand empire d'Assyrie, dans lequel on trouve les Ases ou Azes, qui ont donné ou reçu leur nom de l'Asie, et les Serres, habitant la Serique, peuple dont le nom se rapproche des Cerauniens. Nos pères seraient donc partis des vallées de l'Euphrate et du Tigre, auraient envahi l'Eridanie ou Ionie, et l'auraient abandonnée au moment de l'événement de la Mer-Noire. Les premiers qui ont ouvert la marche sont les peuples de la vallée de l'Hebre, les Ibères, et ils ont été poussés en avant par ceux qui ont suivi. Nos pères portaient donc le nom d'Ases et se distinguaient entre eux comme les Arabes de l'Algérie, en ajoutant à leur nom de nation le nom des rivières, des vallées qu'ils occupaient. Il y avait plusieurs vallées; celles de l'Ibères, d'où les Hebr-Asses, devenus les Bebrices, Bores; celle du Strymon, d'où les Tri-Asses, Thraces, Tri-Casses; celle du Pénée, d'où les Poli-Asses, Pel-Asses, Pelasges; d'autant que si la syllabe du fleuve est Pen, l'articulation Pel se trouve dans Pellus, Pelion, nous bien connus. Nos pères, arrivés dans la vallée du Danube, ont occupé la Bohême, et se sont avancés sur l'Oder et la Vistule, et dans toutes ces contrées y ont laissé des traces de leur séjour.

En résumé la race brune a occupé la première presque tout le continent Européen, et n'a cédé que sous le coup des invasions parties de l'Asie et dirigées tant par le sud que par le nord des Mer-Noire et Caspienne, race qui a compté plusieurs branches, mais qui est antérieure à l'arrivée des peuples Asiatiques; elle est la plus ancienne qui a habité la Gaule. Les Ases forment la seconde, et occupent le centre même du territoire; cette race a plus ou moins modifié les points de la circonférence. La troisième race est celle Germanique, d'abord dans la branche Slave, reculée ensuite par la grande invasion des Barbares, ensuite par la branche Danoise. « Comme nous, et plus que nous peut-être, la

Grâce à eu la race brune ; comme nous peut-être elle a eu la race asiatique, la race de nos pères, qui lui a donné la civilisation si brillante des villes de l'Asie mineure ; rien ne nous dit qu'elle ait eu l'élément du nord.»

M. Rabusson termine par des preuves tirées du rapprochement des noms, par un chapitre sur l'origine des Franks et par des considérations sur l'avenir de Paris, mais il est temps de nous arrêter. Il nous suffit d'avoir appelé l'attention sur cet ouvrage vraiment original.

Une page de la Vie d'UN HOMME DISTRAIT.

Le poète Regnard a trouvé dans le caractère du *Distrain* l'une de ses plus heureuses créations. Dans cette comédie, l'un des chefs-d'œuvre de la scène française, l'auteur nous conduit de distractions en distractions, et toujours *Crescendo*, jusqu'au moment où son héros, ne songeant plus qu'il vient de conclure, après bien des obstacles, un hymen longtemps désiré, ordonne à son valet des préparatifs de voyage, et comme celui-ci, justement étonné, lui rappelle son mariage, Léandre répond avec un admirable sang-froid :

Tu m'en fais souvenir ; je l'avais oublié.

A ce trait qui termine la pièce, lecteurs ou spectateurs sont prêts à déclarer avec Carlin, qu'un jour de noces pareil oubli ne peut se comprendre, et serait, tout au plus, excusable le lendemain. On est tenté, disons-le, d'accuser Regnard de dépasser, en cet endroit, les bornes de la vraisemblance. Nous-mêmes, jusqu'ici, trouvons ce reproche assez plausible ; mais un fait tout récent, dont l'authenticité nous est garantie par des témoins dignes de foi, semble donner gain de cause au rival de Molière. Le héros de l'aventure que nous allons reproduire peut hardiment soutenir le parallèle avec tous les distraits présents et passés.

Le mois de juillet venait de commencer, ramenant avec lui le terme, cette époque qui fait naître des sensations si différentes ; époque redoutée par tant de locataires et impatientement attendue par cette autre catégorie de citoyens, que le socialiste Proudhon a rebaptisés depuis peu. Un jeune peintre de la capitale, plein de talents et d'avenir, mais sujet à cette étrange maladie d'esprit appelée distraction, avait totalement oublié le terme et le congé signifié trois semaines avant. Aussi, ne songeant pas le moins du monde à se pourvoir d'un logement, il laissa, sans nul souci, arriver le jour où devaient se remettre argent et clés. Ce jour était venu : le concierge monte chez l'artiste, et l'avertit que le nouveau locataire est là, prêt à s'installer. Forcé de céder la place, notre homme se montre de très bonne composition ; sa détermination est prise sans retard : il donne son argent, reçoit sa quittance. La tapissière qui vient d'apporter les meubles de son remplaçant est à la porte ; il y fait charger les siens, et quand le conducteur s'informe du lieu de destination de son chargement, l'émule de Raphaël répond : « Je vous prends à l'heure. » Et le voilà échevinant à côté de la lourde voiture, regardant les écriteaux, visitant maint appartement, mais s'ingéniant à trouver dans tous quelques défauts : celui-ci est mal distribué ; celui-là trop exposé au nord ; dans tel autre le jour est faux ; bref, aucun ne peut convenir ; il faut voir ailleurs. Cependant les heures s'écoulaient, le jour baissait, et le chercheur de logement, si difficile à contenter, s'aperçoit qu'il est temps de fixer ses résolutions. Une nouvelle maison est explorée, et trois chambres mesquines et petites, réunissant d'ailleurs la somme des défauts reprochés en détail aux appartements précédemment visités, reçoivent le mobilier voyageur qu'elles peuvent à peine contenir. Sans doute, en prenant possession des lieux où allaient s'abriter désormais ses pénates, l'artiste dut se comparer *in petto* à ce Héron de Lafontaine, qui, dédaignant à midi goudjons, tanches et brochets, s'estima le soir

... Tout heureux et tout aise

De rencontrer un limaçon.

Satisfait toutefois d'avoir trouvé gîte, mais au fond mécontent de lui-même, et voulant se dédommager d'une longue journée de fatigue et d'ennui, il sort et se dirige vers le lieu de réunion habituelle, où l'attendent de joyeux amis. La soirée s'achève gaiement ; la société se sépare enfin ; notre héros reprend le chemin de son ancienne demeure : déjà sa main saisissait le marteau de la porte cochère, quand tout-à-coup se retrace à sa mémoire le déménagement du matin ; mais il ne connaît ni la rue ni le numéro de son logement de fraîche date ; il n'a même aucun souvenir du quartier, et pas une idée qui puisse le mettre sur la trace ; car, après une pareille distraction, on ne s'étonnera pas sans doute qu'il ait négligé de prendre note du numéro de la tapissière qui a transporté son mobilier. Ainsi nulle espérance de renseignement ; un hasard providentiel est la seule ressource qu'il ait à prétendre. Que faire en attendant ? L'heure avancée ne permet pas de recourir à l'hospitalité d'un ami ; l'aurore va bientôt paraître ; dans tout autre moment, d'ailleurs, notre artiste eût savouré avec bonheur le charme d'une douce et belle nuit d'été, nuit délicieuse à faire rêver d'amour et de poésie ; mais préoccupé de sa position singulière, il ne s'élevait pas au-dessus de la triste réalité, et regrettait prosaïquement son lit, en maudissant mille fois son étourderie. Tout en songeant aux moyens de sortir d'embarras, il jette autour de lui des regards distraits. Les rues qu'il parcourt offrent encore les traces sanglantes

de ces luttes déplorables dont tout cœur français a gémi. Les dernières barricades ont à peine disparu, les feux des bivouacs ne sont pas éteints ; tout rappelle la guerre civile, ses désastres et ses fureurs ; on recherche, on poursuit les criminels auteurs du désordre et de l'anarchie. Soudain, comme un trait de lumière, une pensée s'offre à l'esprit du promeneur nocturne ; il la saisit, s'en inspire, et cessant de torturer son imagination pour y chercher des indices qu'elle ne peut lui fournir, il croit avoir trouvé l'infailible moyen de découvrir son habitation. Dès que le jour paraît, il se rend rue de Jérusalem, pénètre dans cet antre appelé la préfecture de police, et va dénoncer, comme l'un des chefs de l'insurrection M. N..., peintre de genre, domicilié naguère rue de Grenelle-St-Honoré, mais dont la demeure actuelle est inconnue. Ces renseignements donnés, il se retire, prend pied à terre chez un ami, puis revient au bout de deux jours s'enquérir des recherches qu'on a dû faire d'après ses indications. Il ne s'était point trompé dans sa conjecture : les limiers s'étaient mis en campagne, et le gibier était dépeuplé. Notre héros apprend donc que l'individu signalé par lui a quitté en effet la rue de Grenelle-St-Honoré et habite présentement rue Duphot, n... ; jusqu'à ce jour il n'a point été arrêté. « Mais, ajoute le bureaucrate qui transmettait au peintre ces précieux renseignements, quel motif, Monsieur, dicte votre conduite ? quel intérêt vous fait agir ? » — « Le voici, répond le prétendu dénonciateur, je suis M. N... ; je n'ai pas pris la moindre part à l'insurrection de juin, ce qu'il me sera facile de prouver ; c'est uniquement pour retrouver mon logement que j'ai employé la petite ruse qui m'a si merveilleusement réussi. » — Grande est, comme on peut le penser, la stupéfaction de l'employé. L'artiste alors raconte avec franchise toute son Odyssée ; il dit par quelle imprévoyance, ayant négligé de chercher un appartement après congé reçu de celui qu'il occupait, et contraint de déguerpir brusquement pour faire place à un nouveau locataire, il avait parcouru, tout un jour, rues, places et boulevards, escorté de son mobilier ; comment, après exploration de trente maisons au moins, sans trouver un appartement qui réunît les conditions désirables, il avait, au déclin du jour, installé ses dieux lares dans une espèce de taudis ; comment enfin une inconcevable distraction, le mettant dans l'impossibilité de rentrer chez lui, il n'avait imaginé rien de plus ingénieux que de se dénoncer lui-même, et combien il s'applaudissait de son idée, en présence du résultat.

M. N... est aujourd'hui réinstallé dans son logement de la rue Duphot, bien décidé toutefois à ne pas y séjourner longtemps. Nous n'affirmerons pas qu'il soit totalement guéri de ses aberrations momentanées ; mais nos lecteurs avoueront que s'il a poussé l'étourderie au-delà de toutes limites, dans la circonstance que nous venons de citer, on ne peut du moins lui contester le mérite d'avoir fait preuve de présence d'esprit pour réparer son incroyable distraction.

Ch.-F. DEVERT.

SI C'EST UN RÊVE!

Air d'Aristippe.

Eclaircissez-moi, vous qu'un génie inspire !
D'un sombre ennui mon cœur est tourmenté.
Je vois là-bas... je vois un noir vampire
Dans le tombeau traîner la liberté.
Rassurez-moi... sans doute c'est un rêve ?
La liberté sourit à l'avenir !
Si c'en est un, par pitié, qu'il s'achève !
O liberté que vas-tu devenir ? (bis)

Quand FEVRIER se leva sur la France,
D'un saint transport mon âme a tressailli.
Aurais-tu donc trompé notre espérance,
Brillant soleil ! tes rayons ont pâli.
Je n'entrevois qu'une immense ruine...
Que léguons-nous aux siècles à venir ?
Albion parle et la France s'incline.) (bis)
O liberté ! que vas-tu devenir ?

A ce seul cri : VIVE LA REPUBLIQUE !
Des pœurs de joie ont inondé mes yeux ;
Je répétais de notre hymne civique
Les mots sacrés, les accents belliqueux.
Mon rêve a dit : « dormez tout à votre aise,
Il est trop tard ! gardez-en souvenir.
Les enfants seuls chantent la Marseillaise. ») (bis)
O liberté ! que vas-tu devenir ?

Dans nos cités, d'où naissent ces alarmes ?
De deuil, d'effroi, tous les cœurs sont remplis.
Je reconnais le bruit lointain des armes ;
Du drapeau noir je vois flotter les plis ;
J'entends gronder canons et fusillades,
Et l'on répète : « il est temps d'en finir,
Courbez vos fronts, hommes des barricades ! ») (bis)
O liberté ! que vas-tu devenir ?

Nos trois couleurs ont gardé l'auréole
De nos grands jours, souvenir glorieux !
Qu'est devenu leur sublime symbole ?
Esprit du Christ, verbe émané des Cieux !
Fraternité ! je ne vois que des haines.
On ne connaît de droit que pour punir.
Egalité ! quand les prisons sont pleines !) (bis)
O liberté ! que vas-tu devenir ?

Au lieu de paix, de grandeur, de lumière,
Partout, hélas ! la souffrance et la faim.
Le laboureur se plaint dans sa chaumière
Et l'artisan pleure en tendant la main.
Oh ! je prévois de bien sinistres phases :
Quel bras puissant saura les prévenir ?
Il faut du pain, l'on nous jette des phrases.
O liberté ! que vas-tu devenir ? (bis)

J. LOUISON,

Ancien gérant de l'Echo de la fabrique de 1841.

MAGNÉTISME. — Un jour viendra peut-être où le magnétisme, devenu une science, après avoir remplacé la médecine, sera le criterium de la justice. Il tiendra lieu des juges d'instruction, et peut-être le bandeau de Thémis est-il un emblème pour dire que la justice devrait, pour connaître la vérité, se mettre en état de somnambulisme. Ce qui nous inspire ces réflexions, qu'on trouvera sans doute étranges, c'est la lecture que nous venons de faire d'une consultation *médico-magnétique* sur les cheveux de Mme LAFARGE, insérée à la fin du second volume des *Confessions d'un magnétiseur*, publiées par le savant médecin A. Teste. Cette consultation a eu lieu le 17 janvier dernier, par une dame Piron, somnambule, rue de l'Eperon, 8, à Paris, en présence des docteurs Amédée Latour, rédacteur en chef de l'*Union médicale*, Pierquin, P. de Laborde et A. Teste. S'il faut en croire la somnambule, Mme Lafarge serait complètement innocente, et son mari serait mort d'une maladie nerveuse de l'estomac, compliquée d'une affection syphilitique. Nous sommes de ceux qui n'ont jamais pu se résoudre à croire à la culpabilité de l'héroïne du Glandier ; nous avons toujours cru qu'elle avait été *orfalanisée*, qu'on nous permette ce néologisme.

La Gazette française de New-York du 4 novembre 1796 (14 brumaire, an V) contient les vers suivants du général Buonaparte à une dame de Milan, qui lui envoyait une cocarde.

Je la reçois cette cocarde ;
Je la prends de tes mains comme un don de ton cœur,
Et désormais je la regarde
Comme un gage assuré de gloire et de bonheur.
Paré de tes rubans, je vole à la victoire,
Et je sers à la fois le dieu Mars et l'Amour.
Peut-on ne pas aimer la gloire
Quand on pense au prix du retour ?

AMPHIGOURI.

Causerie parisienne du grand monde.

Eh mon Dieu ! je veux bien admettre la république, je le disais hier à ma femme de T..., qui a un si joli Kings-Charles, charmante espèce ; j'ai une cousine qui en a élevé un à Versailles, palais abandonné. J'ai toujours aimé ce monument de la magnificence de Louis XIV ; Versailles est, ma foi, un joli endroit ; j'irai passer l'été à trois lieues de là ; moi j'aime beaucoup le pays... Le nôtre peut grandir encore, ne désespérons pas de l'avenir ; l'avenir c'est l'inconnu, c'est la poésie. Oh ! la poésie, on ne l'a plus de vers ; j'ai connu un poète d'un charmant caractère ; il habitait Bordeaux, où j'étais allé voir ma sœur, mariée à un receveur général, charmant homme qui jouait de la flûte, comme mon oncle le commandant qui avait vu Fontenoy, et qui aimait tant les fraises, qu'un jour, chez un de ses amis, à Poitiers, ville bien curieuse, où cependant je n'ai pu rester, il y a quatre ans, parce que j'étais attendu à Paris pour une gageure, comme celle que lord C... me gagna à Chantilly, joli village célèbre par ses courses de chevaux. On a bien tort de négliger aujourd'hui ces courses ; j'ai assisté à l'une d'elles... Si on n'interrompt pas M. le vicomte C. B., on ne sait où s'arrêterait sa faconde. C'est ordinairement le parti qu'on prend.

CANCANS POLITIQUES ET AUTRES.

* Un ancien vorace s'est permis, dans un certain club de Lyon, de croquer le commissaire ds police. C'est choli, comme dirait un Allemand, de respecter si peu le délégué du maire.

* L'enquête Bauchard a donné lieu à cette épi-gramme :
Dynastiques ! vous tous qui votiez pour Pritchard,
De toujours reculer craignez ce qu'il en coûte ;
Ne vous attellez pas surtout à ce beau char,
Car ce beau char vous mène en tri-te route.

Le Gérant, DEVERT.

Lyon. Impr. RODANET et Cie., rue de l'Archevêché, 5.

DES CAUSES DU MALAISE SOCIAL ET DE LEUR REMÈDE ou ASTROLOGIE par Marius CHASTAING, 1re partie, in-12 : prix 50 c. au bureau de la Tribune lyonnaise.